

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ
M. DENIS BERGERON, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE FABRICATION D'ENGRAIS
À BÉCANCOUR**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 4 septembre – 19 h
Salle Louisbourg de l'Auberge Godefroy
17575, boulevard Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 4 SEPTEMBRE 2013.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Mme JOYCE RENAUD.....	1
M. JACQUES RHEAULT	4
M. DOMINIQUE BOUCHARD	16
M. MARC BRULLEMANS.....	22
M. SYLVAIN LOCAS	27
Mme CLAUDETTE BOULANGER	34
M. JACQUES RHEAULT	41
M. SYLVAIN LACASSE.....	58

QUESTIONS DE LA COMMISSION	72
---	-----------

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)

M. SYLVAIN LACASSE.....	94
-------------------------	----

DISCOURS DE CLÔTURE	98
----------------------------------	-----------

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. PIERRE ANDRÉ, président :

5
10
Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la première partie d'audience publique sur le *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour* par Entreprise IFFCO Canada Ltée. Je m'appelle Pierre André et je préside cette commission d'enquête accompagné de monsieur Denis Bergeron, commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques.

15
Je rappelle aux internautes qu'il leur est possible de poser des questions à la commission. Il suffit de vous rendre sur le site du Bureau d'audiences publiques où vous êtes déjà et de regarder les instructions à cet effet. Vous pouvez les envoyer, les règles de traitement et les règles d'envoi sont spécifiées sur notre site web.

Ici, dans la salle, je vous rappelle que si vous avez l'intention – ou également sur Internet – si vous avez l'intention de présenter un mémoire, merci de nous en faire part le plus tôt possible.

20
Vous connaissez, je pense, déjà les règles de procédure. Nous avons fonctionné cet après-midi et je ne les reprendrai pas. Et j'inviterai tout de suite la première personne pour le début de cette soirée qui est madame Joyce Renaud.

Mme JOYCE RENAUD :

25
Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

30
Bonsoir, Madame Renaud.

Mme JOYCE RENAUD :

35
Dans le compte rendu de la séance du 27 mars 2013 il est écrit que :

40
« *L'urée et le gaz naturel sont des marchandises échangées sur le marché mondial et font face à leur propre fluctuation. Il est difficile de prédire quel serait l'impact sur le prix de l'urée et de la rentabilité de l'usine si le prix de gaz naturel doublait. En fait, la corrélation serait plus appropriée avec le prix du pétrole.* »

Est-ce que les promoteurs sont toujours d'accord avec cette affirmation? Est-ce que vraiment le prix de l'urée est mieux corrélé avec le prix du pétrole qu'avec celui du gaz naturel?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

Oui. Monsieur Gupta pourrait répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gupta.

M. MANISH GUPTA :

Mr. Chairman, statistically the point that madam is rising is right. Over the years, we've seen urea to be better correlated to oil than gas. But the reason I must mention is that there is not a world market, developed world market for gas. Gas is difficult to transport across oceans, so it gets transported through... by way of LNG. And therefore, there is a difference in the market prices of gas in different continents, which is not the case with oil. So yes, statistically, we find urea to be better correlated to oil than to gas.

Monsieur le président, statistiquement, le point que la dame soulève est exact. Au cours des années, nous avons eu l'urée qui est mieux... on peut l'égaliser au pétrole et le gaz. Mais il n'y a pas de marché développé mondial pour le gaz. Le gaz est difficile à transporter sur les océans, donc c'est transporté par des... Et donc, il y a une différence dans le prix du marché, selon le continent, ce qui n'est pas le cas avec le pétrole. Donc, statistiquement, nous avons trouvé que l'urée est mieux corrélée avec le pétrole qu'avec le gaz.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Votre deuxième question, Madame?

Mme JOYCE RENAUD :

Oui. Interviewé par Normand Mousseau à l'émission *La grande équation* du 29 septembre 2011, un chimiste de l'Université de Montréal, Christian Reber, déclarait à la 21^e minute que le plus grand défi de la chimie des engrais azotés était de mettre au point un processus de

fabrication à pression et température normale, un peu comme les plantes légumineuses peuvent le faire.

85 Pourquoi IFFCO n'utilise pas le génie du vivant plutôt qu'utiliser une réaction chimique datant d'un autre siècle et qui se révèle très gourmande en énergie?

LE PRÉSIDENT :

90 On comprend encore que c'est une question proche du commentaire, mais j'adresserai la question à monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

95 Oui, Monsieur le président, j'aimerais avoir quelques précisions, là, de quoi on fait référence exactement. Je n'ai pas très bien compris.

LE PRÉSIDENT :

100 En fait, la question de madame c'est : est-ce qu'il y a des procédés qui sont en recherche ou une recherche de procédés qui permet de faire la production avec une pression inférieure, une température inférieure qui serait moins énergivore et qu'utiliseraient, en ce sens, des principes qu'on trouve dans la nature, plus proches des légumineuses.

M. SIMON PILLARELLA :

105 C'est une bonne question pour monsieur Psutka.

LE PRÉSIDENT :

110 Monsieur Psutka.

M. STEEVE PSUTKA :

115 In our selection of the technologies for the facility that we want to install, we needed to be assured that the technology we selected was a proven technology that is evident in the world and common and very proven in the processes that we wanted to install for the products that we want to make. There are technologies that have slight variations in pressures and temperatures, which we process these raw materials at to make our final product, but I'm not aware of processes that produce large scale of volumes of nitrogen fertilisers at atmosphere conditions or normal
120 temperatures and pressures.

125 *Dans notre sélection des technologies pour les installations que nous souhaitons construire, on devait être assuré que la technologie sélectionnée était une technologie prouvée, qui est évidente par le monde et commune et très prouvée dans les processus que nous souhaitons installer, pour les produits que nous souhaitons créer. Il y a des technologies qui ont des variantes légères dans la pression des températures à laquelle nous traitons ces matériels bruts pour créer notre produit final, mais je ne suis pas conscient de processus qui produisent des volumes à grande échelle de fertilisants... notre chaîne à des conditions atmosphériques et des températures normales.*

130 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous investissez dans la recherche de procédés moins énergivores, comme entreprise?

135 **M. STEEVE PSUTKA :**

140 Yes. With respect to energy efficiency, because we consume a large volume of energy, any small improvement we make adds up to be a large savings for us. So yes, there are many, many efforts that have been done in the past and that we continue to do moving forward to save the amount of energy we need to make our product as well. And over the decades, the improvements have been significant.

145 *Oui. En ce qui a trait à l'efficacité énergétique, parce que nous consommons un grand volume d'énergie, toute petite amélioration que nous apportons se résulte en une économie importante pour nous. Donc oui, il y a plusieurs efforts qui ont été effectués par le passé et que nous continuons à effectuer à l'avenir pour épargner et sauver l'énergie qu'il nous faut pour créer notre produit. Et au cours des décennies, les améliorations ont été quand même assez importantes.*

150 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, Madame Renaud, merci.

155 **Mme JOYCE RENAUD :**

Merci, Monsieur.

160 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Jacques Rheault. Bonsoir.

M. JACQUES RHEAULT :

165

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Ma question s'adresse à IFFCO et par la suite au niveau du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

170

Vous allez me permettre de voir dans l'ordre que je choisirai, n'est-ce pas? Allez-y, posez votre question.

M. JACQUES RHEAULT :

175

J'aimerais savoir quelles sont les méthodes continues de mesures d'exposition au gaz avant d'atteindre la saturation du capteur d'ammoniac sur le problème de sensibilité croisée avec l'eau? Et quel sera le protocole de test pour chaque nouveau capteur d'ammoniac?

LE PRÉSIDENT :

180

Parfait. Est-ce que vous comprenez la question sur les capteurs d'ammoniac?

M. SIMON PILLARELLA :

185

Je ne comprends pas. Je ne suis pas certain que la traduction aussi, là... c'est difficile à traduire. Pouvez-vous répéter peut-être?

LE PRÉSIDENT :

190

Ou pourriez-vous la reformuler pour qu'on la comprenne mieux? C'est le début que je n'arrive pas à saisir.

M. JACQUES RHEAULT :

195

Dans le fond, on parlait beaucoup de mesures continues que j'entendais au cours des deux audiences d'hier soir et cet après-midi. Et j'aimerais avoir des précisions concernant les méthodes en continu.

LE PRÉSIDENT :

200

Pour les mesures en continu.

205 **M. JACQUES RHEAULT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

210 Des concentrations?

M. JACQUES RHEAULT :

215 Puis par la suite des choses, par rapport à l'exposition des gaz, et par la suite par rapport aux capteurs d'ammoniac. Puis dans ma deuxième question de tantôt, c'est que je voudrais savoir s'il y a un cadre technicommercial au niveau du ministère concernant les capteurs d'ammoniac. Parce qu'il y a différentes sortes de capteurs d'ammoniac.

LE PRÉSIDENT :

220 Je comprends. Donc, il y a des mesures que vous faites en continu sur des gaz. – Vous parlez dans l'entreprise?

M. JACQUES RHEAULT :

225 Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

230 Dans l'entreprise. Monsieur Rheault aimerait avoir des renseignements sur le fonctionnement des capteurs de gaz dans l'entreprise, de façon continue et leur efficacité.

M. JACQUES RHEAULT :

235 Quel genre de capteurs qu'ils vont utiliser.

LE PRÉSIDENT :

240 Quel genre de capteurs vous allez utiliser. Madame Lachapelle?

M. SIMON PILLARELLA :

Va expliquer un peu juste le contexte.

245

LE PRÉSIDENT :

Pendant ce temps-là, je peux aller vers le ministère de l'Environnement. Alors, Monsieur Bourque, est-ce qu'il y a un encadrement juridique sur les types de capteurs qui doivent être utilisés?

250

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Bien, encadrement juridique, je ne penserais pas. Mais souvent, évidemment, que ce soit au niveau de l'échantillonnage ou du... si on prend, mettons, des échantillons d'eau et qu'on veut les faire analyser, ça prend des laboratoires accrédités. C'est un peu de la même façon au niveau des capteurs. On s'assure que les capteurs sont vraiment bien réglementés par une norme, soit CSA ou ISO. Mais évidemment, on vérifie quel type d'équipement est utilisé, parce qu'on a des vérifications à faire.

255

260

M. JACQUES RHEAULT :

Mais pour détecter l'ammoniac, est-ce qu'il y a un capteur spécifique?

265

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

C'est un peu précis comme question. Je ne pourrais pas vous répondre là-dessus, mais probablement que si je fouille un peu, là, il y a vraiment des capteurs qui sont vendus, qui répondent aux normes, je dirais, canadiennes.

270

LE PRÉSIDENT :

Peut-être vous pourriez préciser, Monsieur Bourque, comme ça fonctionne à la demande du certificat d'autorisation? J'imagine que l'entreprise doit détailler tous les équipements?

275

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

C'est sûr, oui.

280

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous préciser ça pour savoir le...

285

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

290 Comme je vous expliquais un petit peu hier, là, après le décret, il y a des certificats d'autorisation qui sont émis par le ministère de l'Environnement à différentes étapes. Bon, évidemment, au niveau de l'exploitation, on demande un programme de surveillance et de suivi, autant au niveau de l'eau que de l'air.

295 Au niveau de l'air, il y a des problématiques qu'on a retrouvées dans l'étude d'impact dont notamment au niveau de l'ammoniac. Si vous lisez un peu l'étude d'impact, on a vu qu'il y a un risque de dépassement au niveau de l'ammoniac à certains endroits. Évidemment, à ce moment-là, nous, au niveau du programme de surveillance de suivi, on va être vigilants afin de demander justement qu'il y ait un suivi plus précis au niveau de l'air ambiant, surtout pour un contaminant comme l'ammoniac où, justement, au niveau des résultats qu'on obtient dans l'étude d'impact, on s'approche très près de la limite à ne pas dépasser.

300 Ça fait qu'au niveau des capteurs, c'est au niveau de la station d'air ambiant qu'on va vraiment mettre l'emphase. On va leur demander qu'ils prennent des échantillons au niveau de l'air ambiant selon les critères que nous on a au niveau du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, là; autrement dit sur quatre minutes. On veut s'assurer justement qu'il n'y aura pas de dépassement au niveau du critère d'ammoniac. Donc, c'est un peu là-dessus qu'on fait nos suivis. On demande justement, lorsqu'il y a des problématiques qui sont vraiment à surveiller, que le promoteur fasse un suivi puis dont l'ammoniac, justement, qui est un bon contaminant pour lequel un suivi doit être fait vraiment plus serré.

310 Ça fait que là, au niveau de l'équipement qui sera utilisé, bien, c'est pas mal les équipements qu'on retrouve dans les stations d'échantillonnage qu'on a nous-mêmes... comme à Bécancour, il y a une station d'échantillonnage. C'est un peu le même type d'équipement qui est reconnu. C'est un peu ça que je peux répondre.

315 **LE PRÉSIDENT :**

Je reviens du côté du promoteur, Monsieur Pillarella?

320 **M. SIMON PILLARELLA :**

Oui. Steve aurait un commentaire à faire.

LE PRÉSIDENT :

325 Monsieur Psutka.

M. STEEVE PSUTKA :

330 Yes. There're instruments available on the market that can be purchased for whatever application we need. What our intent is it's to install meters that continuously sample a point location. Since a meter has to be mounted somewhere, this is where it performs its sampling. So we intend to amount these in the areas of the facility where ammonia is most likely to be present or leaking can be detected.

335 These instruments are then set to respond or alarm at certain levels and the alarm can be monitored locally in that area or taken to the central control room where it also displays as an alarm in which case someone is dispatched to that area to check it out.

340 Now, there are different technologies available for monitoring ammonia in electronic instruments. Now, the other types of instruments we use are hand-held instruments called Draeger Tubes. If you're from the petrochemical industry or a refinery, you would have heard of these. And these are hand-held instruments that are used. One example is before we enter a vessel, the atmosphere inside is checked. If it's an ammonia vessel, we absolutely check for ammonia content inside before we dispatch personnel into the vessels. So these instruments are portable and they are used in the facility as well. But there are many technologies and many different types of instruments on the plant side.

345 *Oui, il y a des instruments disponibles sur le marché qui peuvent être achetés pour quelque application qu'il nous faut. Mais ce qui est notre intention, c'est d'installer des détecteurs qui font des échantillons continus à un emplacement point, puisque ce détecteur, ce capteur doit être installé en quelque part, c'est là qu'il effectue son échantillonnage. Alors, nous avons l'intention de les fixer dans les secteurs des installations où l'ammoniac est plus propice à être présent où il peut y avoir une fuite à détecter.*

355 *Donc, ces instruments par après sont ensuite établis ou réglés pour répondre à une alarme à certains niveaux, ou c'est une alarme à certains niveaux. Ça peut être contrôlé localement dans ce secteur ou amené à la salle de contrôle centrale où ça s'affiche également comme une alarme et donc, on envoie un membre du personnel de sécurité pour faire une vérification.*

360 *Donc, il y a différentes technologies de disponibles pour faire le monitoring, si on veut, de l'ammoniac dans les instrumentations électroniques. L'autre genre d'instruments qu'on utilise, ce sont des instruments manuels, qu'on appelle un « Draeger Tube ». Si vous êtes de l'industrie pétrochimique, vous avez entendu parler de ça. Donc, c'est un instrument qu'on tient dans la main, donc manuelle, et un exemple d'utilisation : avant de rentrer dans un vaisseau quelconque, l'atmosphère à l'intérieur, elle est vérifiée. Si c'est un vaisseau d'ammoniac, on fait une vérification de contenu d'ammoniac à l'intérieur avant d'envoyer du personnel à l'intérieur. Donc,*

365

ces instruments sont portatifs et utilisés dans les installations aussi. Mais il y a plusieurs technologies et différents types, plusieurs types d'instruments.

370

LE PRÉSIDENT :

Et ces instruments sont normés? Il y a des normes quiregistrent ces instruments?

375

M. STEEVE PSUTKA :

Yes there are, yes.

Oui, il y en a. Oui.

380

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Rheault, une deuxième question?

385

M. JACQUES RHEAULT :

Bien, en tout cas, je ferais peut-être un commentaire suite à...

390

LE PRÉSIDENT :

Les commentaires, ça va être dans votre mémoire. Moi, mon rôle c'est d'avoir des réponses ou des éléments de réponse à vos questions. Parfois, on ne peut pas aller aussi loin que les gens aimeraient qu'on puisse se rendre dans les réponses, pour différentes raisons, souvent juste de sélection de technologies, d'avancement dans les plans et devis. Donc, c'est sûr que ça ralentit la possibilité. Mais vous allez pouvoir, dans votre mémoire, faire les commentaires que vous voudrez.

395

Est-ce que vous avez une deuxième question?

400

M. JACQUES RHEAULT :

Oui.

405

LE PRÉSIDENT :

Parfait, allez-y.

M. JACQUES RHEAULT :

410 J'aimerais savoir s'il y a une étude sur les réactions chimiques, sur la dépendance des températures de l'eau et du débit du fleuve selon les saisons?

LE PRÉSIDENT :

415 Parfait. Donc, est-ce que la température de vos effluents varie? Je pense que c'est de quelques degrés – vous pouvez me rappeler?

M. SIMON PILLARELLA :

420 C'est dans l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

425 De 1 à 25 degrés...?

M. SIMON PILLARELLA :

Lina va vous donner les données exactes.

430 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Bien, en fait, je crois qu'on mentionne que c'est 5 degrés au-dessus de la température de l'air. Donc, ça varie l'été et l'hiver. Le chiffre exact...

435 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas si grave.

Mme LINA LACHAPELLE :

440 Effectivement, la température de l'effluent va être différente en été de l'hiver, mais d'une journée à l'autre ne va pas fluctuer.

LE PRÉSIDENT :

445 Puis est-ce que votre étude d'impact tenait compte de ces situations particulières de variation dans l'année et de variation au niveau du fleuve, par exemple? Est-ce que par exemple les situations d'étiage sont prises en compte dans votre...?

Mme LINA LACHAPELLE :

450 Bien, pour terminer avant sur la température. La température est considérée parce que le
ministère de l'Environnement, lorsqu'il établit l'objectif environnemental de rejets, notamment pour
l'azote ammoniacal, il en a donné un pour la condition hivernale et un pour la condition d'été,
455 parce que l'ammoniac réagit différemment avec la température. Alors, ça a été tenu compte.

460 Concernant le débit, l'influence du 260 mètres cubes/heure à l'heure sur le débit du fleuve
à la hauteur du point de rejets, il n'y a aucun impact. Le débit du fleuve Saint-Laurent est
beaucoup plus important. Ça n'aura pas d'effet.

LE PRÉSIDENT :

Et ce débit-là ne varie pas dans l'année en situation d'étiage?

Mme LINA LACHAPELLE :

465 Même en condition d'étiage, il n'y aura pas d'impact. Le débit, même à l'étiage, est de loin
supérieur au débit de l'effluent. Par ailleurs, je soulignerais que la condition, le débit sera moins
important que le débit qu'il y avait avec l'usine, l'ancienne usine Norsk Hydro.

LE PRÉSIDENT :

470 O.K. Je vais aller du côté du ministère. Vous confirmez ça? Est-ce que dans les objectifs
de rejet, il y avait les objectifs de rejets été, hiver? Puis est-ce que les objectifs de rejets tiennent
475 compte des situations d'étiage, puis est-ce que c'est une préoccupation dans le cas du Saint-
Laurent?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

480 Je vais laisser madame Sylvie Cloutier de la Direction du suivi de l'état de l'environnement
de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Madame Cloutier?

Mme SYLVIE CLOUTIER :

485 Alors, oui, effectivement, les objectifs de rejets tiennent compte de la température du
milieu, pas de la température de l'effluent. Ils sont calculés en fonction de la température du

490 milieu. Par ailleurs, en ce qui a trait à la température comme telle, en tant que contaminant,
l'effluent d'IFFCO n'est vraiment pas problématique. La différence de températures est de moins
de 10 degrés à peu près entre les températures ambiantes et l'effluent, et la température de
l'effluent. Et puis, on a un facteur de dilution à 300 mètres dans le fleuve, qui ne considère par
495 tout le fleuve, mais une petite zone de mélange, comme je le disais cet après-midi. Alors, le
facteur de dilution est de 1 dans 57 dans la pire des situations, qui n'est pas dans ce cas-là,
nécessairement à l'étiage, parce que le fleuve n'a pas vraiment un étiage, là, qui est d'une
situation qui tient compte des niveaux d'eau, des courants, et tout ça.

500 Donc, dans la situation critique du fleuve on est à 1 dans 57, donc il n'y a même pas un
degré à 300 mètres. On n'aura même pas 1 degré, on va avoir 0,1 degré de différence avec la
température ambiante. C'est non significatif.

LE PRÉSIDENT :

505 Parfait. Merci. Merci, Monsieur Rheault. Une question, une sous-question? Les
commentaires, il faut que vous les gardiez.

M. JACQUES RHEAULT :

510 Appelons-la comme on veut. C'est juste une précision que je veux apporter. C'est
concernant les crues printanières. Parce qu'on sait que le niveau du fleuve à cet endroit, le
printemps, cherche à déborder dans les champs. Et je voulais savoir s'il y avait un impact,
compte tenu des rejets qui s'en vont dans le fleuve à différents niveaux durant la saison.

515 **LE PRÉSIDENT :**

On va demander à nos experts.

M. JACQUES RHEAULT :

520 Il y a des refoulements qui se font vers les bassins.

LE PRÉSIDENT :

525 Bonne question. On va demander à madame Cloutier. L'écoulement dans le fleuve, au
point de rejets, c'est un écoulement qui peut se dissiper sur une certaine largeur du fleuve? Est-
ce qu'il peut se retrouver en plaine inondable, en partie, ou si c'est très laminaire et ça va tout
simplement se...

530

Mme SYLVIE CLOUTIER :

535 La dilution va se faire de façon très laminaire, parce qu'on est à proximité du chenal. Donc, on va être emporté à 10 mètres de profondeur. Ça fait que l'effluent va être emporté dans la direction du courant dominant, et puis va élargir très, très lentement.

540 Dans l'étude, dans notre position, peut-être pas dans l'étude, je ne me souviens plus si ça a été déposé dans l'étude, mais dans les documents qu'on a écrits, notre modélisation est là. On a la largeur du panache rendu à 300 mètres et on voit que ce n'est pas un panache qui va ouvrir la zone d'impact, si je peux dire. Mais la zone de 300 mètres n'est pas une zone qui devient très large. Le panache ne touchera pas les rives du fleuve avant très longtemps. Puis ça ne fait pas partie, finalement, pas du royaume, mais du domaine de modélisation qu'on a fait, là. Le modèle qu'on utilise travaille dans un rayon qui est quand même de... bon. Nous, on est à 300 mètres, mais on peut modéliser jusqu'à 4 kilomètres, 5 kilomètres avec ça, mais pas dépasser ça. Puis même à 4 kilomètres, je ne pense pas qu'on touche les berges.

LE PRÉSIDENT :

550 Puis pour le bénéfice de monsieur Rheault puis des auditeurs dans la salle et sur Internet, est-ce que vous pourriez nous redonner simplement l'endroit dans l'annexe où on trouve votre analyse des objectifs environnementaux de rejets?

Mme SYLVIE CLOUTIER :

555 Oui. C'est dans le document du ministère, dans notre avis de la DSEE.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

560 C'est au niveau des avis de recevabilité. Dans le fond, il y a eu deux avis de recevabilité qui ont été faits par les gens de la Direction du suivi de l'état de l'environnement. Il y a eu un premier avis où il y avait des OER, là je dirais préliminaires, qui incluait aussi, justement comme madame Cloutier parle, la modélisation, qui explique vraiment... bien, en tout cas, c'est des chiffres. Il y a vraiment un document qui est assez volumineux, mais c'est des chiffres qui expliquent justement le panache. Puis ensuite de ça, bien, il y a d'autres questions, commentaires.

LE PRÉSIDENT :

570 C'est dans l'avis de recevabilité qu'on retrouve le document que le ministère...

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Oui, c'est tout dans l'avis de recevabilité.

575

Mme SYLVIE CLOUTIER :

C'est dans la pièce PR-6, de la page 144 à 193.

580

LE PRÉSIDENT :

Dans le PR-6, pages 144 à 193, c'est là que vous allez trouver comment ont été établis les objectifs environnementaux de rejets par le ministère qui imposait ses règles pour IFFCO, à l'entreprise IFFCO. Merci, Monsieur Rheault.

585

M. JACQUES RHEAULT :

Merci.

590

M. SIMON PILLARELLA :

Madame Lachapelle avait peut-être un commentaire à faire, un ajout d'information.

LE PRÉSIDENT :

595

Vous voulez ajouter quelque chose?

Mme LINA LACHAPELLE :

600

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, Madame Lachapelle.

605

Mme LINA LACHAPELLE :

Bien, juste pour peut-être aider à la compréhension. L'émissaire, le rejet, il ne se fait pas directement en bordure du fleuve ou dans la plaine inondable. Il y a un émissaire de 900 mètres. Donc, ça se fait quand même assez loin, à 900 mètres dans le fleuve. Puis comme madame Cloutier l'a dit, à environ 10 mètres de profondeur.

610

LE PRÉSIDENT :

615 10 mètres de profondeur, 900 mètres dans le fleuve?

Mme LINA LACHAPELLE :

620 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. J'invite maintenant monsieur Dominique Bouchard. Bonsoir, Monsieur Bouchard.

625 **M. DOMINIQUE BOUCHARD :**

Bonsoir. Monsieur le commissaire, j'ai une question par rapport... hier, quand on parlait justement des 65... l'électricité, aidez-moi quelqu'un!

630 **LE PRÉSIDENT :**

Mégawatts.

635 **M. DOMINIQUE BOUCHARD :**

Mégawatts, merci beaucoup. La journée commence à être longue – 65 mégawatts qui pourraient être utilisés dans le procédé de fabrication. Il y a un citoyen qui est venu, à savoir quelle garantie Hydro-Québec pouvait avoir dans les périodes de pointe hivernale. Il a été amené le point que dans le cas de pointe, Hydro-Québec peut faire appel à TransCanada Énergie.

640 Suite à des recherches, je n'ai pas été capable de trouver TransCanada et quelle est leur source d'approvisionnement en électricité. Ils font de la distribution, mais s'ils font appel à TransCanada pour pallier à leur période de pointe, quelle est leur source, eux, d'approvisionnement en électricité?

645 **LE PRÉSIDENT :**

Pour TransCanada vous dites?

650 **M. DOMINIQUE BOUCHARD :**

Oui.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur du MRN, Monsieur Désilets?

660 **M. JEAN DÉSILETS :**

TransCanada, est-ce qu'on parle de la centrale ici?

LE PRÉSIDENT :

665 Énergie, oui.

M. JEAN DÉSILETS :

On parle de la source d'électricité de la centrale?

670 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est le gaz?

675 **M. JEAN DÉSILETS :**

Bien, la centrale, oui, c'est ça. Elle produit de l'électricité au gaz. Je ne sais pas si j'ai bien compris la question?

680 **M. DOMINIQUE BOUCHARD :**

Oui. La question, vous avez bien compris la question.

M. JEAN DÉSILETS :

685 Mais vous voulez savoir l'approvisionnement en gaz, d'où il vient?

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Non. Je ne savais pas quelle source de production on parle.

690 **M. JEAN DÉSILETS :**

C'est une centrale thermique qui fonctionne au gaz naturel, puis c'est comme des turbines qui ressemblent à un réacteur.

695

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Donc, si j'ai bien compris, alors on parle aussi d'utilisation de gaz naturel.

700

M. JEAN DÉSILETS :

Absolument, du méthane, comme il y a partout.

705

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

D'accord. Merci beaucoup.

710

LE PRÉSIDENT :

Peut-être qu'on pourrait rajouter. Hier, on a justement discuté de ça et j'ai retrouvé un peu la source où Hydro-Québec gardait une provision possible pour TCE, TransCanada Énergie. C'est pour 2017 dans son plan stratégique. Vous pouvez peut-être le préciser.

715

M. JEAN DÉSILETS :

Oui, c'est ça. Elle doit quand même se prononcer chaque année auprès de la Régie.

720

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

725

M. JEAN DÉSILETS :

Elle fait sa planification dont elle fait part publiquement, mais elle pourrait changer d'idée l'année prochaine quand même. Parce qu'on sait qu'il arrive des surprises. Hydro-Québec Distribution est tenue à chaque année de dire à la Régie : « J'ai l'intention de fermer. De ne pas recourir aux services de TCE pour l'année qui s'en vient. »

730

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, je profite presque de l'ouverture, simplement pour faire une publicité sur la commission publique, sur les enjeux énergétiques du Québec, de la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec. Les consultations ont lieu du 4 septembre au 9 octobre et vous êtes évidemment tous conviés à faire part de vos préoccupations énergétiques.

735

Et je vous amène à la deuxième question, Monsieur Bouchard.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

740 Ça me fait plaisir, merci. Loin de moi l'idée de vouloir répéter les informations qui ont déjà été dites, mais il y a beaucoup d'information depuis hier, qui a été faite. Je sais que dans le projet, bon, on a parlé beaucoup d'ammoniac, on a parlé beaucoup de réservoirs d'ammoniac. Je sais très bien que les réservoirs sont là afin de réserve s'il y a un arrêt de production, pour détourner le... et ça a tout été bien indiqué, je n'ai pas de problème avec ça.

745 Considérant que le projet d'IFFCO, comme on disait, l'usine a une durée de vie de 30 ans, qu'est-ce qui nous assure qu'au cours de la durée de vie de l'usine, qu'il n'y a pas d'entreposage d'ammoniac qui peut se faire systématiquement? Il y a une intention de ne pas entreposer de l'ammoniac, mais qu'est-ce qui nous garantit qu'il n'y aura jamais une production d'ammoniac qui va être systématiquement entreposée pour des marchés de la vente?

750 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, j'avoue que je comprends – peut-être nous confirmer en même temps, parce que... – est-ce que vous envisagez vendre de l'ammoniac? Monsieur Pillarella, est-ce que vous envisagez vendre de l'ammoniac?

755 **M. SIMON PILLARELLA :**

760 Non. En fait, dans le scénario d'étude d'impact qu'on présente, il n'y a aucune intention de commercialiser l'ammoniac. C'est une décision qui a été prise par l'usine.

LE PRÉSIDENT :

765 Parfait. Et est-ce qu'il pourrait y avoir une situation qui ferait en sorte que vous teniez toujours remplis des réservoirs d'ammoniac au-delà des urgences? Ou peut-être, même, vous pouvez l'illustrer si vous gérez d'autres usines qui procèdent par ce procédé? Est-ce que c'est déjà arrivé où vous avez eu ou envisagé utiliser à 100% les capacités de vos réserves?

M. STEEVE PSUTKA :

770 Okay, I think I understand the question. The circumstance that causes to build up the ammonia stored on site is when the urea plant goes down or trips and the ammonia plant is still running. What that means is we're not consuming that ammonia in the production of the urea. So we need a surge capacity in essence to hold this volume while we take the ammonia plant down, or while we keep the ammonia plant running, and fix the issue that causes the urea plant to go down.

775

780 Once we return to normal operation, we then set our plant conditions to slowly consume the amount of ammonia in storage back on to its minimum level. We do not anticipate being at maximum inventory for an extended period of time. Those tanks are purely for surge capacity to help us more safely run our facilities.

785 Now, I think the first question around shipping ammonia, we will not be permitted to have ammonia leave our property. So there's no way we can plan on building inventory to sell. It will not be in our permit, we will not be allowed to do that.

790 *Bon, je crois comprendre la question. Les circonstances qui nous causent de conserver plus d'ammoniac sur le site, c'est lorsque l'usine d'urée est en échec et que l'usine d'ammoniac est toujours en fonction, en opération. Donc, ce qui veut dire que nous ne consommons pas cet ammoniac pour l'urée. Donc, il faut conserver ce volume pendant que nous retirons l'usine d'ammoniac d'opération, et qu'on corrige la situation qui a causé la panne de l'usine d'urée.*

795 *Donc, une fois qu'on retourne à une opération normale, nous remettons les conditions d'usine de consommer lentement l'ammoniac que nous avons stocké, que ça retourne à son niveau minimal. Nous n'anticipons pas d'avoir un inventaire à 100 % pour une période prolongée. Ces réservoirs sont purement pour des capacités d'intensification pour être en mesure d'opérer nos installations de façon sécuritaire.*

800 *Donc, je pense que la première question est autour du transport de l'ammoniac; on n'aura pas le droit que l'ammoniac quitte notre propriété. Donc, il y a aucune raison d'avoir un inventaire d'ammoniac pour le vendre. Donc, ça ne fait pas partie des plans, on n'a pas le droit de le faire.*

M. SIMON PILLARELLA :

805 J'aimerais ajouter par rapport à ça, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, Monsieur Pillarella.

810 **M. SIMON PILLARELLA :**

815 C'est que de ne pas produire d'ammoniac excédentaire est un choix que la compagnie a décidé de faire, nous permettre d'atteindre deux objectifs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre, parce qu'on récupère l'ensemble des gaz, bien de CO₂ de procédé, comme je l'ai expliqué hier; et en même temps, ça nous permet de réduire les risques d'accident, parce que comme Steeve l'a dit, il n'y a pas d'ammoniac qui sort de l'enceinte de l'usine. Donc, il n'y a pas de transport par rail ou par camion. Et c'est une décision qui a été prise par IFFCO Canada.

LE PRÉSIDENT :

820 Parfait. Donc, c'est une décision, c'est un engagement qui est pris dans l'étude d'impact.
Donc, ça fait partie du décret d'autorisation.

M. SIMON PILLARELLA :

825 C'est dans la conception même de l'usine.

LE PRÉSIDENT :

830 Parfait. Monsieur Bouchard?

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

835 Si vous me permettez, je considère que la question n'a pas été répondue. La question c'est
quelle garantie qu'on a, durant la durée de vie, on dit de 40 ans, qu'il n'y aura pas d'accumulation
d'ammoniac à des fins commerciales?

LE PRÉSIDENT :

840 Oui. Je vais diriger la question vers monsieur Bourque.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

845 Oui, c'est ça. Dans le fond, suite à la procédure pour le projet d'IFFCO, il y a un décret du
gouvernement qui est émis, une décision du Conseil des ministres qui dit que, justement, dans le
décret, il y a la condition 1 qui dit que le gouvernement autorise, selon ce qui a été déposé au
niveau de l'étude d'impact et ce qui est inclus dans l'étude d'impact. Présentement, on parle de la
construction d'une usine de fabrication d'urée avec la condition justement que l'ammoniac sert à
faire l'urée.

850 Si jamais, mettons, dans 30 ans ou plus tard, IFFCO voulait, mettons, produire une usine
de fabrication d'ammoniac et de la vendre, on irait probablement dans une direction d'une
modification du décret. Donc, il y aurait une autre décision du Conseil des ministres, avec une
autre analyse au niveau des ministères pour savoir exactement : est-ce que oui ou non, le
gouvernement, dans le fond, qui avait autorisé une usine d'engrais, pourrait autoriser une usine
855 de fabrication d'ammoniac et de vente d'ammoniac.

Donc, ça ne serait pas la même autorisation qui serait donnée. C'est un peu la garantie
qu'on a.

LE PRÉSIDENT :

860

Donc, le décret est la garantie qu'on peut avoir. Une deuxième question, Monsieur Bouchard?

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

865

Non. C'était ma deuxième.

LE PRÉSIDENT :

870

C'était votre deuxième.

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

875

En passant, c'était ma deuxième.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes gentil. Merci beaucoup.

880

M. DOMINIQUE BOUCHARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

885

Donc, monsieur Marc Brullemans.

M. MARC BRULLEMANS :

890

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur.

895

M. MARC BRULLEMANS :

Lors de la rencontre du 25 mars 2013 et lors des présentes audiences, le promoteur prétend que les émissions de GES pour l'usine seront de 0,41 tonne d'équivalents en CO₂ par

900 tonne d'urée produite, alors que les valeurs habituellement, dans la littérature, se trouvent entre
0,8 et 2,2 tonnes. La valeur la plus basse que j'ai relevée est de 0,73 tonne dans une étude de
Ledgard en 2011, qui étudiait justement, qui faisait une analyse des cycles de vie de différents
fertilisants. Vous avez prétendu alors que c'était possible, via l'apport d'électricité qui passerait de
48 à 65 mégawatts.

905 Par quel calcul arrivez-vous à une telle réduction d'émission de GES par ce seul ajout de
17 mégawatts d'électricité? Et comment mettez-vous en relief la valeur de 0,41 tonne par rapport
à celle de 0,72 obtenue par Ernst & Young cet après-midi?

910 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Pillarella.

915 **M. SIMON PILLARELLA :**

Est-ce qu'on a un tableau à présenter?

M. STEEVE PSUTKA :

920 It seems I need to consult with Lina because she is standing up.

Il semble que je doive consulter avec Lina parce qu'elle est debout.

925 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. STEEVE PSUTKA :

930 I'm going to explain in general and if we need to go into more detail, we'll load data to
support what I'm saying.

935 The point 0.41 tons of CO₂ equivalent per ton in the urea number that is mentioned is for
the 48 megawatt case that was presented in the SEIA, and subsequently lowered once we
confirmed that we could go to the 65 megawatt case. So I'll use this 0.41 number to compare to
the other number that mister Brullemans mentioned, the 0.73 number.

940 The 0.73 number, I believe, is in a study that looked beyond just a plant's fence line. It
includes more of the greenhouse gases, more of the lifecycle than just what we would see on our
plant site. So the 0.41 number is purely within the fence line of our property and my

understanding of the study quoted was the 0.73 includes more of the raw material procurement and final product movement. So I believe this is the difference.

945 *Je vais expliquer en général et s'il faut aller plus en détail, nous allons télécharger des données pour appuyer ce que je dis.*

950 *Le 0,41 de tonne d'équivalents de CO₂ par tonne annuelle pour l'urée qui est mentionné, c'est pour le cas de 48 mégawatts qui a été présenté dans le SEIA et par après a été réduit, une fois que nous avons confirmé que nous pouvions atteindre le cas de 65 mégawatts. Donc, je veux utiliser ce chiffre de 0,41 pour comparer à l'autre chiffre mentionné de 0,73.*

955 *Le chiffre de 0,73 est dans une étude qui allait au-delà de cette base de « plants ». Ça inclut plus de GES, plus du cycle de vie que de ce qu'on verra seulement sur notre site de l'usine. Donc, ce chiffre de 0,41 c'est dans la ligne de notre propriété et ma compréhension de l'étude était que le 0,73 inclut plus des produits de base, donc, et déplacement du produit final. Donc, je crois que c'est là, la différence.*

LE PRÉSIDENT :

960 Ça vous répond?

M. MARC BRULLEMANS :

965 Oui. Excusez-moi. Dans l'étude que j'ai citée, il n'était question que de la seule usine. C'était vraiment dans les mêmes conditions.

LE PRÉSIDENT :

970 De 0,73.

M. MARC BRULLEMANS :

Oui. Deuxième question...

975 **LE PRÉSIDENT :**

980 Peut-être, attendez un petit peu. C'est parce que là l'étude... pouvez-vous me préciser qui étaient les auteurs de cette étude?

M. MARC BRULLEMANS :

985 Les auteurs c'était monsieur Ledgard, Boyes and Brentrup qui sont de la Nouvelle-Zélande
et aussi du centre de Yara International qui est une compagnie qui fabrique des fertilisants, et
l'auteur principal est Stewart Ledgard qui a publié par après d'autres analyses de cycle de vie de
fertilisants.

LE PRÉSIDENT :

990 Parfait. Peut-être, Monsieur Pillarella, est-ce que vous connaissez cette étude? Parce que
c'est difficile de parler ou de voir si vous ne la connaissez pas ou si vous ne l'avez pas vue. Est-
ce que vous la connaissez?

M. SIMON PILLARELLA :

995 Je ne sais pas si Lina la connaît ou Steeve. Steeve, est-ce que vous la connaissez?

M. STEEVE PSUTKA :

1000 Yes. In the past, when we became aware of the study, I took the Web reference and I
looked through it. Honestly, my understanding was there was more of the lifecycle included in
their study. I believe it's the New Zealand Study that's been referred to. This is the one that I think
I remember in reference to these numbers.

1005 *Oui. Par le passé, lorsqu'on a pris connaissance de cette étude, j'ai fait des vérifications
dans le web, j'ai passé à travers, ma compréhension est qu'il y avait plus du cycle de vie inclus
dans leur étude. Je crois que c'est une étude de Nouvelle-Zélande à laquelle on fait référence.
C'est celle que je me souviens en référence à ces chiffres.*

LE PRÉSIDENT :

1010 Donc, ce que je vais vous suggérer, c'est simplement de nous transférer la référence et
nous allons vérifier avec le promoteur sur l'interprétation. On aura une réponse plus précise.

M. SIMON PILLARELLA :

1015 Madame Lachapelle aimerait ajouter quelque chose, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

1020 Allez-y.

Mme LINA LACHAPELLE :

1025 Bien, il y aura aussi plusieurs références qui sont citées dans l'analyse de cycle de vie.
Alors, ça va donner beaucoup plus d'informations.

1030 La deuxième chose, une des raisons qui expliquent pourquoi les facteurs d'émissions sont plus élevés dans plusieurs autres usines en Amérique du Nord ou dans le monde, c'est qu'il y a beaucoup d'usines qui vendent en excédent, l'ammoniac. Et lorsqu'on produit un excédent d'ammoniac, l'excédent de ce qui est produit aussi c'est le CO₂, et si on n'utilise pas le CO₂ avec l'ammoniac pour faire de l'urée, il est émis à l'atmosphère. Ce qui explique les facteurs d'émissions plus élevés pour plusieurs autres usines dans le monde. C'est le principal facteur.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent. Une deuxième question, Monsieur?

M. MARC BRULLEMANS :

1040 Oui. Dans un rapport du MDDEP daté d'octobre 2011, intitulé *Contribution des systèmes de production biologique à l'agriculture durable*, dont on retrouve l'auteur Denis Boutin et plusieurs autres collaborateurs, on peut lire que la régie biologique, à savoir l'agriculture bio, permet généralement de diminuer les pertes d'azote comparativement à la régie conventionnelle pour une superficie cultivée équivalente.

1045 Au tableau 1.2, il est rapporté qu'une régie biologique par rapport à une régie conventionnelle avec engrais chimiques entraîne une réduction de 114 à 41 grammes de CO₂ équivalent, d'équivalents en CO₂, autrement dit d'émissions de GES par mètre carré et par année.

1050 À la lumière de cela, le citoyen que je suis peut-il savoir comment le MDDEP ou FP pourrait se montrer favorable à la venue d'une usine de fertilisants chimiques azotés au Québec, quand bien même qu'elle n'émettrait elle-même aucun GES?

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bourque?

1060 **M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :**

Oui, la question est... en tout cas, il faut que j'y réfléchisse un petit peu, là. C'est sûr que là, présentement, le projet est assujéti en vertu du Règlement sur l'évaluation à l'examen des

1065 impacts sur l'environnement, là, en vertu des paragraphes qui disent que c'est une construction d'une usine d'urée. Dans ce cas-là, nous, on étudie justement la matière première qui est l'urée granulaire, mais au niveau de l'usine, que ce soit au niveau de la manutention, est-ce qu'il y a des risques d'explosion? Bref, la matière première est étudiée au niveau de l'usine.

1070 Bon. En utilisation de l'urée dans les champs, au niveau de l'analyse environnementale, évidemment, nous, on va se limiter à l'urée qui est produite à l'usine. On n'ira pas vérifier, parce que dans le fond cet engrais-là est utilisé. Dans le fond, on a dit tantôt, tout le long de l'audience, que c'est l'engrais le plus utilisé au Québec. Donc, il y a déjà des règles, qu'on a au ministère de l'Environnement durable, qui régissent l'utilisation de cet engrais-là. Il y a déjà d'autres normes qui réglementent ça. Donc, on laisse, dans le fond, plus le soin à ces normes-là de régler le produit fabriqué par l'usine, dans le champ, par ces règles-là.

1080 C'est un peu comme si on a une cimenterie. On a d'autres usines qui sont assujetties à la procédure d'évaluation en examen des impacts, là; une cimenterie, une aluminerie, puis on n'ira pas voir si le ciment est utilisé à la place du bois ou de quelle façon l'aluminium est utilisé une fois qu'il est sorti de l'aluminerie.

1085 Donc, on se limite, nous, dans notre analyse, à la matière première, si vraiment y a des risques en tant que matière première sur le site de l'usine. Étant donné que l'engrais est réglementé pas mal à d'autres niveaux, on n'ira pas jusque-là. C'est un peu la réponse que je peux donner.

LE PRÉSIDENT :

1090 Parfait. Merci, Monsieur Brullemans.

M. MARC BRULLEMANS :

Merci.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant monsieur Sylvain Lacasse, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur.

M. SYLVAIN LACASSE :

1100 Bonsoir. Sylvain Lacasse, résidant de la Rive-Nord du fleuve Saint-Laurent, directement en face du site d'aménagement projeté.

1105 Je n'ai pas pu être présent cet après-midi, je ne sais pas si ça a déjà été discuté au niveau des impacts visuels?

LE PRÉSIDENT :

1110 Je vous aviserai. Nous n'avons pas parlé d'impact visuel encore.

M. SYLVAIN LACASSE :

1115 O.K. Bien, parlons d'impact visuel. J'ai fouillé dans l'étude d'impact, je n'ai pas trouvé aucune simulation visuelle qui aurait été faite à partir de la Rive-Nord du fleuve, ni d'ailleurs d'aucun autre endroit. J'aimerais savoir, ma question c'est : est-ce que le promoteur peut présenter une simulation visuelle du paysage avec les infrastructures prévues? Bon, idéalement une simulation visuelle qui aurait été produite à partir de la Rive-Nord évidemment. Parce qu'on parle quand même de certaines structures qui peuvent atteindre jusqu'à 90 mètres de hauteur ou 300 pieds de hauteur, ça fait que j'aimerais avoir des précisions à ce sujet-là.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. La question est claire. Monsieur Pillarella?

1125 **M. SIMON PILLARELLA :**

Ça ne sera pas long. Madame Lachapelle va répondre.

LE PRÉSIDENT :

1130 Parfait. Donc, vous avez une information à nous donner sur l'impact visuel. Vous avez une simulation que vous allez nous projeter, c'est ça?

Mme LINA LACHAPELLE :

1135 En fait, monsieur a raison, la simulation visuelle qui a été faite n'a pas été faite à partir de la Rive-Nord, mais plutôt – on pourra un peu la montrer si on a l'image. Alors, c'est une vue plutôt qui regarde vers le nord-est. Alors, puisque monsieur habite de l'autre côté, l'impact, l'analyse sur le milieu visuel a été faite, malgré tout. On est allé du côté de la Rive-Nord. On a évalué quel sera l'impact. Comme il y a une similitude dans le paysage, malgré la hauteur importante de certains équipements, ça s'insère bien dans le paysage. Il n'y a pas de bris de la trame visuelle. Ce n'est pas comme installer une usine chimique dans une zone agricole, par exemple, ou dans une zone résidentielle ou dans une zone où il n'y a pas du tout d'industrie.

1140

1145 Alors, pour répondre à la question, non, on n'a pas fait de simulation visuelle du côté de la Rive-Nord.

LE PRÉSIDENT :

1150 Parfait. Vous avez une réponse.

M. SYLVAIN LACASSE :

1155 À ce compte-là, est-ce qu'on pourrait... parce que je sais qu'il y a un plan qui est présenté dans le hall d'entrée. Je pense que vous l'avez aussi en diapositive, est-ce qu'on pourrait mettre le plan à l'écran puis peut-être pointer les différentes infrastructures puis indiquer la hauteur prévue des principales infrastructures, puis peut-être donner aussi des points de comparaison par rapport à des choses existantes? Je pense aux arbres dans la plaine inondable, l'abbaye, par exemple, qui est peut-être l'infrastructure la plus élevée à proximité ou d'autres points de
1160 comparaison, là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Lachapelle?

1165 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Oui. Alors, la plus haute structure – puis là, Steve vous me corrigerez, s'il vous plaît – c'est celle-ci, ici, c'est la tour, pas la tour, la torchère, c'est celle-ci qui a une hauteur de 90
1170 mètres. Et une des plus hautes structures, on ne la voit pas ici, en fait ça se trouverait ici, c'est la tour de communication. Il y a une tour de communication qui est à peu près à la même hauteur. Les autres bâtiments, ça, ça a à peu près, les réservoirs, que je me souvienne, à peu près une trentaine de mètres de haut pour les réservoirs. Et les autres éléments sont plus bas que cette torchère-là. Donc, ici, on parle plutôt d'une quarantaine de mètres, trentaine de mètres ici.

1175 Les autres, ici, à l'intérieur, les unités de procédé, visuellement ça pourrait ressembler beaucoup à ce qu'il y a chez CEP SA Chimie, qui est un peu plus à l'est, mais un peu en recul quand même de la rive. Et la torchère va ressembler à celle qu'il y a aussi chez CEP SA Chimie, par contre elle est un peu plus haute. Là, je n'ai pas la hauteur exacte de la torchère.

1180 Donc, tous ces équipements-là, ça ressemble, c'est comme une industrie pétrochimique, les équipements sont extérieurs. Alors, visuellement, ça va ressembler beaucoup à CEP SA Chimie. La torchère, les deux réservoirs vont être apparents et il y a deux, trois autres éléments, ça, c'est des bâtiments d'entreposage pour l'urée qui sont particuliers, ils ont quand même une

1185

vingtaine de mètres de haut, et le granulateur ici. 28 mètres de haut pour le bâtiment d'urée, et le granulateur qui a une forme particulière ici, qui a, je pense, 55 mètres de hauteur.

LE PRÉSIDENT :

1190

Parfait. Donc, c'est difficile d'imaginer l'effet sur le paysage quand on le dit comme ça, même si on est en parc industriel. Mais vous avez déjà ce modèle particulier. Vous pourriez nous produire une carte qui permettrait de voir le paysage du milieu du fleuve ou de la Rive-Nord?

Mme LINA LACHAPELLE :

1195

Pas facilement, non.

LE PRÉSIDENT :

1200

Pas facilement?

Mme LINA LACHAPELLE :

1205

Non.

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire pas en 24 heures ou 48 heures, mais ça serait faisable?

1210

Mme LINA LACHAPELLE :

C'est un travail assez fastidieux, mais ça peut être fait. Parce qu'on n'a pas utilisé, ce n'est pas une simulation numérique, ce n'est pas comme retourner le... c'est différent. Il faut reprendre tous les points de vue. C'est beaucoup de travail.

1215

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Et ces équipements-là, de l'autre côté du fleuve, seraient visibles, ils dépasseraient les rangées d'arbres qui sont le long de la rue Pierre-Thibault?

1220

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, ils dépassent. La torchère va être visible, sûrement, puis elle va être visible parce qu'il y a des lumières, parce que c'est géré par des règlements de transport. On doit, à une certaine

1225

hauteur, avoir toujours des lumières qui sont allumées la nuit. Ce n'est pas qu'on veut gaspiller de l'énergie, c'est parce que c'est des exigences réglementaires.

LE PRÉSIDENT :

1230

Ce n'est pas juste une lumière clignotante que vous devez, dans ce cas-là?

Mme LINA LACHAPELLE :

Je ne sais pas si elles sont... O.K., oui, qui vont être...

1235

LE PRÉSIDENT :

Clignotantes. Ça ne sera pas un grand arbre de Noël, là.

1240

Mme LINA LACHAPELLE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1245

O.K. Parfait. Est-ce que ça répond à votre question?

M. SYLVAIN LACASSE :

1250

Oui, en partie. Mais les arbres qu'on voit dans la bande riveraine, pour donner une idée de la hauteur, on parle de quelle hauteur?

Mme LINA LACHAPELLE :

1255

Donc, une trentaine de mètres. On dit que c'est un ensemble qui est assez mature, des arbres de 50-60 ans. Alors, ça peut aller à une vingtaine de mètres, 20-25 mètres de hauteur du couvert forestier.

LE PRÉSIDENT :

1260

C'est bon?

M. SYLVAIN LACASSE :

1265

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une deuxième question?

1270

M. SYLVAIN LACASSE :

Bien, j'en aurais une troisième, là, pour vider un peu la question.

LE PRÉSIDENT :

1275

Vous avez déjà posé deux questions?

M. SYLVAIN LACASSE :

1280

Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas vu passer. Allez-y à votre troisième. Profitez-en.

1285

M. SYLVAIN LACASSE :

O.K. Bien, je me demandais, toujours en lien avec les impacts visuels, je me demandais si le promoteur a fait des efforts pour essayer d'intégrer, sur le plan visuel, les différentes infrastructures? Est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prévues? Est-ce qu'on a examiné la possibilité, par exemple, de réduire la hauteur de certaines infrastructures dans la mesure où c'est faisable, évidemment, pour réduire leur impact visuel?

1290

Par exemple, je vous donne un exemple qui est peut-être farfelu, mais s'il y a un réservoir, par exemple, de 40 mètres de hauteur de prévu, est-ce qu'on pourrait faire deux réservoirs de 20 mètres de hauteur, quitte à ce que ça coûte peut-être un peu plus cher, évidemment, pour les construire?

1295

Puis de la même façon, tantôt j'aimais bien votre exemple de guirlandes de Noël, parce qu'il y a certaines usines – on a nommé CEPSA « Petresa » – je sais que c'est une des usines dans parc industriel qui a l'air particulièrement d'une guirlande de Noël, ça fait que j'espère, en tout cas, je me demande si on a fait, encore là, des efforts pour réduire au minimum les impacts visuels durant la nuit, pour réduire l'éclairage au strict minimum nécessaire.

1300

1305

LE PRÉSIDENT :

La question est claire. Madame Lachapelle, j'imagine?

1310

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Bien, la hauteur des structures, notamment la plus haute, celle de la torchère, c'est dicté par des conditions de sécurité. L'objectif d'une torchère c'est de pouvoir prendre tout le débit des différents équipements qui y sont reliés dans une situation d'urgence et de pouvoir brûler efficacement. Et il faut que la hauteur de la flamme soit assez haute pour ne pas avoir un impact sur, à la fois les employés et les autres équipements. Donc, il y a une raison de sécurité et de conception pour la hauteur de la torchère. Alors ça, c'est très difficile à concilier.

1315

Pour la hauteur des deux réservoirs, ça, je ne le sais pas.

1320

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il existe des réservoirs plus larges et plus bas, si c'est un problème visuel.

1325

M. STEVE PSUTKA :

Yes. Regarding the ammonia tanks that you see indicated in the number 3 area, normally a facility like this would have one tank, but for safety reasons, for impact reasons, risk mitigation, we've split it into two tanks. It was done more from a safety perspective, not a visual perspective; so if we can take credit for it looking better as two tanks than one, we'll do that today. But it was not intentionally done that way.

1330

What we have intentionally done is re-forest a number of different areas around the perimeter. If we look at our boundary here, our intent is to re-tree the boundaries that have space for trees; the parking lot is populated with vegetation all around the buildings, maintenance shop and warehouse in these areas here.

1335

En ce qui a trait aux réservoirs d'ammoniac que vous voyez indiqués dans le numéro 3, normalement, une installation de ce genre aurait un réservoir. Mais pour des raisons de sécurité, de l'impact, en raison des risques, on l'a divisé en deux. C'était conçu plutôt dans une perspective de sécurité et non de visuel. Donc, si on peut... au moins que ça paraisse mieux comme deux réservoirs qu'un réservoir, on va le prendre aujourd'hui, tout ce crédit. Mais ce n'était pas l'intention originale.

1340

Ce que nous avons fait de façon intentionnelle, nous avons repeuplé, si on veut, réensemencé différents secteurs, donc replanté des arbres, si on veut. Si on regarde la frontière

1345

1350 *ici, l'intention est de remettre des arbres sur les frontières qui ont de l'espace pour les arbres, le stationnement, de la végétation tout autour des édifices, la structure d'entretien et/ou ici aussi ailleurs. Dans ces secteurs ici.*

LE PRÉSIDENT :

1355 Parfait. Et si je ne m'abuse, vous avez aussi des règles sur l'éclairage? Est-ce que vous avez des mesures d'éclairage qui vont diriger les faisceaux plus vers le sol et éviter une perte de luminosité vers l'extérieur, réduire... peut-être même juste dans la localisation des lampadaires ou de l'éclairage, qu'il soit projeté plus vers votre usine que de l'usine vers l'extérieur? Est-ce que vous avez réfléchi au plan d'éclairage?

1360 **Mme LINA LACHAPELLE :**

1365 Pour les besoins de l'étude d'impact, la réponse est non. Ce sont des décisions qui se prennent au niveau de l'ingénierie détaillée, puis qu'on va inclure dans les demandes de certificat d'autorisation. C'est souvent des questions qui sont posées lors des demandes de certificat d'autorisation. Donc, d'utiliser un éclairage, des faisceaux qui sont dirigés plus vers le bas. Il y a certaines contraintes au niveau de la sécurité, mais il y a effectivement différents dispositifs, différents équipements. Il y en a beaucoup plus qu'il y a, par exemple, il y a 15 ans, et ça pourrait être considéré dans le choix des différents luminaires.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, Monsieur. Merci pour vos questions.

1375 **M. SYLVAIN LACASSE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1380 Madame Claudette Boulanger. Madame Boulanger, bonsoir.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1385 Bonsoir, Monsieur André et Monsieur Bergeron. Voici la question : hier, il a été dit que la réutilisation des matières organiques allait devenir d'ici 2020, obligatoire. Donc, on peut penser et espérer une augmentation de biogaz et de biométhanisation. Or, Gaz Métro qui détient le monopole de la distribution de gaz au Québec va approvisionner l'usine IFFCO. Cependant, d'après ce qui a été dit hier, Gaz Métro n'a aucun contrôle sur la provenance du gaz.

1390 Comment pourrions-nous donc s'assurer de l'utilisation de biogaz qui seraient produits de façon régionale pour diminuer un peu les gaz à effet de serre?

LE PRÉSIDENT :

1395 Il est probable qu'on n'ait pas une réponse à cette question, mais je peux l'adresser au ministère des Ressources naturelles, Monsieur Désilets.

M. JEAN DÉSILETS :

1400 Monsieur Sirois va faire un topo de la situation.

LE PRÉSIDENT :

1405 En fait, oui. En fait, la question c'est : est-ce que si on prend ce virage de production de gaz naturel à partir de la biomasse par des digesteurs, est-ce que ces gaz naturels pourront être intégrés ou est-ce qu'il y a une obligation de réintégration dans un réseau de Gaz Métro? C'est quelque chose comme ça qui pourrait arriver à votre question?

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1410 Oui. Comment peut-on influencer, au Québec, la production de gaz à effet de serre avec des biomasses, des énergies faites à partir de biomasses, si d'un côté, il y a monopole et de l'autre côté, il n'y pas de contrôle sur ce qui arrive au Québec?

LE PRÉSIDENT :

1415 Parfait. Et vous avez une bonne question aussi pour la commission sur l'énergie.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1420 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1425 Vous avez une bonne question pour la commission sur l'énergie.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

Oui. Ça, c'est certain. On est là en même temps.

1430

LE PRÉSIDENT :

Madame Cantin a demandé la parole pour amener un élément de réponse, puis après, je pourrai aller vers vous. Ça vous convient? Madame Cantin, allez-y.

1435

Mme PASCALE CANTIN :

1440

Oui. Je voudrais juste rectifier une chose. Ce qui a été mentionné c'est que c'est un objectif pour la réutilisation des matières résiduelles organiques. Pour l'instant, ça demeure un objectif. Il n'y a aucune réglementation qui est attachée à ça. Et les municipalités et les autres organismes vont avoir la possibilité de faire de la biométhanisation, mais c'est une option parmi d'autres. C'est juste ça que je veux rectifier.

1445

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci. Monsieur, vous me rappelez votre nom?

1450

M. RICHARD SIROIS :

Sirois. Je n'aurai rien à rajouter à ce que madame Cantin vient de mentionner, pour l'instant.

1455

LE PRÉSIDENT :

Et si je vous pose la question : advenant que nous arrivions à produire ces biogaz, ils seraient utilisés uniquement localement ou ils pourraient être acheminés vers Gaz Métro? Est-ce qu'il y aurait des incitatifs dans l'idée gouvernementale que ce gaz se retrouve dans le réseau de distribution québécois?

1460

M. RICHARD SIROIS :

C'est trop embryonnaire, ces projets-là, pour discuter d'une possible injection massive pour remplacer ou déplacer une certaine partie du gaz naturel qui est distribuée présentement.

1465

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ça serait marginal comme production?

1470

M. RICHARD SIROIS :

1475 ET ce serait marginal aussi, parce que c'est local. C'est local, ces productions-là. Et vous savez comme moi que ça coûte cher de construire des infrastructures pour traiter ce gaz-là, l'amener au réseau et le rendre disponible dans le réseau. Donc, c'est des questions de coût, premièrement, puis de disponibilité puisque c'est des productions qui seraient plutôt locales.

LE PRÉSIDENT :

1480 Parfait. Oui, allez-y, Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1485 Alors, je voudrais m'adresser à monsieur Bourque. Évidemment, vous n'êtes pas le spécialiste de la Politique de gestion des matières résiduelles, mais vous êtes du ministère. On sait qu'il y a plusieurs projets de biométhanisation qui sont en marche au Québec. Est-ce que vous pourriez nous donner un portrait, un peu, d'où vont aboutir les matières, le méthane qui va être produit? Je veux dire, moi, j'ai une connaissance personnelle, là, que bon, on essaye autant que possible de l'utiliser dans les véhicules de la municipalité, on essaye d'y trouver un débouché local. Est-ce que vous avez un portrait un peu plus précis du débouché qu'on va trouver en termes de production de gaz de méthane à partir de matières résiduelles?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1495 Je vais peut-être un complément d'information à vous dire au début, puis après ça, peut-être que je pourrais répondre à votre question, là.

1500 Justement là, au niveau de la directive qu'on envoie au promoteur, qui est la directive du ministre, qui dit qu'est-ce que le promoteur doit mettre dans son étude d'impact, il y a eu un addenda à la directive qui a été envoyée, puis justement cet addenda avait une question, c'était justement de... je peux la lire peut-être? C'est l'utilisation du biogaz. On demandait à IFFCO :

1505 « *La production du biogaz est une filière énergétique qui prend de plus en plus d'ampleur au Québec; dans un contexte de développement durable et de réutilisation des ressources, l'initiateur doit analyser la faisabilité d'un approvisionnement en biogaz pour combler les besoins de son usine en gaz naturel et présenter des scénarios de raccordement le cas échéant. – Puis on continuait en disant : « La source de biogaz pourrait notamment provenir d'une nouvelle usine de biométhanisation en traitant les lisiers et fumier de ferme, et des usines de biométhanisation traitant des matières résiduelles d'origine municipale. »*

1515 Donc, on a demandé justement, avec un addenda à la directive, justement de prendre en compte le gaz naturel produit par la biométhanisation. L'étude d'impact en parle à la page 229, l'étude du rapport principal, l'étude d'impact. Je ne lirai pas la réponse qu'ils ont donnée, mais au niveau de la recevabilité, nous, on doit s'assurer que les éléments qu'on a mis dans la directive ont été répondus par IFFCO. Donc, à ce prix-là, ça, c'est le complément que je voulais amener, en disant que ça a été pris en compte puis on a même posé la question, justement pour tenir compte de ça.

1520 Concernant votre deuxième question sur le portrait de la biométhanisation. Évidemment, avant de poser un peu la question, on a regardé un peu si c'est faisable, pas faisable. On sait qu'il y a beaucoup de projets, je dirais dans l'air, là, au niveau de... bien, c'est la Direction des matières résiduelles qui s'occupe, évidemment, de ces politiques-là. Il y a beaucoup de projets de biométhanisation justement pour la méthanisation, le biogaz sorti des lieux d'enfouissement technique. On a divers projets, même en route, qui sont en processus, même en procédure
1525 d'évaluation d'examen des impacts. On a un projet, nous, justement pour faire de l'énergie à partir du biogaz – c'est à Lachine ou Lachute, il faudrait que je vérifie, mais qui est présentement rendu à l'étude d'impact.

1530 Donc, on a plusieurs projets. On avait regardé, évidemment, la quantité de gaz qui pourrait être produit par la biométhanisation. Évidemment, avec la quantité qu'IFFCO utilise annuellement, la quantité de biogaz qui pourrait provenir, évidemment, de toute cette biométhanisation, elle ne pourrait pas répondre à la demande. On pourrait peut-être couvrir, genre, 5 % peut-être de la... si on prenait toutes les usines de biométhanisation puis le gaz naturel qui sort de là, ça serait vraiment minime par rapport à l'utilisation qu'IFFCO utilise
1535 annuellement. Mais il reste que ces projets-là, on a souvent une liste de qu'est-ce qui s'en vient en termes de projets, mais c'est une filière qu'on va mettre de plus en plus dans l'addenda, à la directive. C'est une filière qui prend de plus en plus d'ampleur.

1540 On a probablement une liste, peut-être à la Direction des matières résiduelles que je pourrais vérifier avec eux, qu'est-ce qu'ils ont comme objectifs ou prévisions, là, si vous désirez.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1545 S'il vous plaît. Ça serait intéressant de savoir un peu les projets en cours, les volumes qu'on envisage en termes de production, puis éventuellement des débouchés qu'on regarde en termes d'utilisation. Ça nous donnerait un portrait versus la réponse que vous venez de nous donner.

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

1555 Parfait. Souvent, ces gaz naturels là sont remis dans le réseau, mais en tout cas, il faut l'épurer avant, puis c'est un peu complexe, mais oui.

Mme CLAUDETTE BOULANGER :

1560 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Boulanger.

1565 **Mme CLAUDETTE BOULANGER :**

Je suis heureuse de la réponse.

LE PRÉSIDENT :

1570 Parfait. Merci, Madame Boulanger. Puis monsieur Pillarella, quelle réponse avez-vous donnée au ministère concernant les biogaz?

M. SIMON PILLARELLA :

1575 Oui. En fait, monsieur Bourque a quand même fourni une réponse similaire. Je peux donner quelques précisions par rapport à la réponse officielle qu'on a donnée.

1580 En fait, quand on regarde à la page 229 de l'étude d'impact, on constate que d'après l'évaluation qui a été faite, la production de biogaz québécois de ces usines-là représenterait autour 1,5 à 2 % de nos besoins totaux en termes de gaz naturel.

1585 Ceci étant, c'est quand même quelque chose que nous sommes prêts à évaluer comme possibilité. C'est clairement écrit dans l'étude d'impact. Il y a deux scénarios qui permettraient à IFFCO Canada d'utiliser du biogaz : le premier scénario, ça serait que, bon, ce biogaz-là soit injecté dans le réseau, qu'il soit dilué avec le gaz naturel déjà existant, et je pense que c'est ce que les usines font déjà. Mais l'autre scénario, qui est plus hypothétique, c'est d'avoir une usine de biométhanisation qui serait localisée près de notre usine et/ou pour alimenter en partie, mais en faible partie, les besoins énergétiques de l'usine. Mais bien sûr, il y a des conditions calorifiques, il y a des conditions de pureté et de qualité de ce biogaz-là, mais c'est quand même
1590 quelque chose que nous nous sommes engagés à regarder et évaluer, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT :

1595

Parfait. J'imagine que s'il y avait une telle usine qui venait s'installer dans le parc industriel, le discours pourrait s'ajuster éventuellement?

M. SIMON PILLARELLA :

1600

Tout à fait. Mais comme je l'ai dit, il faut regarder la pureté, les coûts associés à l'achat de ce biogaz-là. Mais si notre projet peut générer certaines opportunités du genre, on est prêt à l'évaluer, bien entendu.

LE PRÉSIDENT :

1605

Parfait. Merci. J'invite monsieur Rheault, s'il vous plaît.

M. SIMON PILLARELLA :

1610

Est-ce que vous permettez, Monsieur le président, que madame Lachapelle fasse un correctif sur sa réponse par rapport aux impacts de la lumière, de la luminosité?

LE PRÉSIDENT :

1615

Oui, bien sûr. Madame Lachapelle, vous pouvez faire votre...

Mme LINA LACHAPELLE :

1620

Oui, parce que j'ai dit quelque chose qui n'était pas tout à fait vrai, je n'aime pas ça.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

1625

Mme LINA LACHAPELLE :

1630

Alors, mon collègue m'a corrigée. Dans l'étude d'impact, on a évalué l'impact sans considérer les mesures d'atténuation, mais on a inclus dans une mesure d'atténuation, justement pour atténuer l'impact, et on a dit que ça serait intégré au projet. Alors que tantôt, ce que j'ai dit c'est que ça serait considéré plus tard. Il y a déjà un engagement de le faire.

LE PRÉSIDENT :

1635

Alors, c'est bien. J'avais bien lu.

Mme LINA LACHAPELLE :

1640

Puis vous pensez que j'étais menteuse?

LE PRÉSIDENT :

1645

Ah, je n'ai même pas pensé. Non, pas du tout. Merci. Monsieur Rheault, à vous.

M. JACQUES RHEAULT :

1650

Moi, je voudrais savoir quels sont les effets de l'ammonium sur la réglementation des nitrates et du système de transport dans les racines de culture d'orge, de blé et de céréales?

LE PRÉSIDENT :

Répétez-moi ça. Je suis désolé, il faut que je me concentre.

1655

M. JACQUES RHEAULT :

J'aimerais savoir quels sont les effets de l'ammonium sur la réglementation des nitrates et du système de transport dans les racines d'orge.

1660

LE PRÉSIDENT :

Sur la régulation.

1665

M. JACQUES RHEAULT :

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

1670

O.K. Parfait. Donc, comment circule l'ammonium dans le cycle de l'azote au niveau...

M. JACQUES RHEAULT :

Quels sont les effets.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Quels sont les effets au niveau des racines d'orge, c'est ça?

1680 **M. JACQUES RHEAULT :**

Au niveau de l'ammonium.

LE PRÉSIDENT :

1685 Madame Cantin, vous aviez fait un petit diagramme pour nous expliquer le cycle de l'azote. Peut-être que c'est l'opportunité pour tenter une réponse?

Mme PASCALE CANTIN :

1690 Bon, je ne serai pas en mesure de vous parler du cas de l'orge en particulier, puisque dans les plantes en général, le cycle se déroule de la même façon. Je ne répondrai pas directement à votre question, mais je vais plutôt, comme l'a dit monsieur le commissaire, je vais y aller en essayant de vous expliquer, de façon simplifiée, le cycle de l'azote en agriculture. C'est un cycle qui est relativement complexe. C'est pour ça que je vais utiliser deux diapositives qui sont tirées de différentes références.

1695
1700 Au niveau de l'azote atmosphérique, il y a certaines plantes qui ont la capacité de l'utiliser. Donc, on parle des légumineuses qui ont une capacité de fixation de l'azote, qui sont capables, elles, de l'utiliser et de le transformer pour qu'il soit absorbé. Mais c'est seulement les légumineuses qui ont cette capacité-là. Donc, je pense qu'on va se concentrer, dans un premier temps, sur ce qui se passe dans le sol.

1705 Donc, au niveau du sol pour qu'il y ait de l'azote, bien, il y en a dans le sol, oui, mais ça commence avec des apports. Les apports d'azote peuvent être faits, en fait, ils se trouvent sous deux formes majoritairement dans le sol, qu'on regroupe sous le terme « azote organique » et « azote inorganique », autrement dit eau minérale. Au niveau des apports, les apports peuvent être faits soit par des engrais minéraux ou par des engrais organiques, tels les résidus de culture, les effluents d'élevage, les matières résiduelles organiques.

1710 Pour ce qui est des apports organiques qui sont faits, ils comportent deux types azotes. Ils comportent de l'azote minéral, une fraction minérale et une fraction organique. Tout azote organique pour pouvoir être utilisé par les plantes, il doit être transformé en éléments qui peuvent être absorbés par les plantes sous l'effet de micro-organismes du sol. On appelle ça la minéralisation.

1720 Donc, l'azote organique est transformé en azote minéral. Ça, c'est un processus qui dépend de plusieurs facteurs et qui est quand même difficile à prévoir. Autrement dit, l'azote organique n'est pas disponible pour la plante. Les micro-organismes le transforment, en des formes qui sont utilisables. Ces formes qui sont utilisables par la plante sont principalement les nitrates, NO_3 et l'ammonium NH_4 . La plupart des plantes préfèrent les nitrates, sauf les plantes plus acidophiles, qui aiment les milieux acides tels que la canneberge et les bleuets. Donc, la plupart des plantes, ce qu'elles assimilent c'est le nitrate.

1725 Une fois rendu en azote minéral, là, il peut se passer plusieurs processus. À partir de là, donc, il peut y avoir absorption par la plante, donc le prélèvement. Il peut y avoir un lessivage s'il y a des événements pluvieux, s'il y a des différentes conditions qui sont réunies pour favoriser le lessivage, et il peut y avoir également volatilisation. La volatilisation c'est au niveau de l'ammonium, quand il est en contact avec de l'eau, le gaz ammonium, l'ammoniac peut s'échapper et s'en aller dans l'atmosphère. Pour prévenir ce phénomène-là en agriculture, c'est assez simple et relativement efficace, il suffit d'enfouir les engrais. L'enfouissement permet de limiter en bonne partie la volatilisation.

1730 Ce qui peut arriver également c'est la dénitrification, la nitrification, la dénitrification qui sont des phénomènes, elles, qui produisent des gaz à effet de serre. Ces phénomènes-là, bon, c'est fait par l'action de micro-organismes également. Et les façons de prévenir ça en agriculture, c'est le fractionnement de l'azote, autrement dit les apports d'azote peuvent être faits en plusieurs fois. Donc, il faut apporter l'azote en différentes doses, et c'est important aussi de les apporter au moment où la plante est en mesure de le prélever. Donc, on optimise la synchronisation et le fractionnement des doses d'azote apportées pour réduire au maximum les gaz à effet de serre.

1740 Un autre phénomène aussi qui arrive en continu, mais qui est quand même négligeable, bien, qui est négligeable... c'est la mise en réserve des éléments. Une fois rendus en composés minéraux, ils peuvent retourner à des formes organiques. Ça se produit continuellement, mais au net, la minéralisation est supérieure à cette activité-là d'immobilisation. Ça se fait sous deux formes : il y peut y avoir de l'immobilisation puis ils peuvent être fixés également. Ça, ça arrive surtout dans des sols argileux. Donc, l'azote inorganique, il y en a une partie. Celle-là, elle n'est pas disponible, elle est comme en réserve. Et éventuellement, elle va pouvoir redevenir disponible pour les plantes.

1750 Je vais revenir au premier diagramme. Ça, c'est ce qui se passait dans le sol. Évidemment, bon, le diagramme ne compte pas, je n'ai pas le cycle de l'azote dans l'eau ou d'autres choses. Je me suis concentrée sur ce qui se passe en agriculture et principalement dans le sol. Mais le cycle est plus complet que ça par rapport aux animaux, sauf que tout entrer dans le processus au niveau des plantes, c'est ce qui se passe.

1755 Je ne sais pas si ça répond à la question de monsieur Rheault?

M. JACQUES RHEAULT :

Pas tout à fait.

1760

LE PRÉSIDENT :

C'est certain que sur l'orge, c'est très pointu comme question, vous conviendrez. Mais au moins, on comprend la dynamique et la relation avec l'eau et l'ammonium.

1765

M. JACQUES RHEAULT :

Je vais passer à mon autre question.

1770

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, je vous en prie.

M. JACQUES RHEAULT :

1775

Quelles sont les garanties financières et écologiques que vous pouvez garantir aux citoyens advenant une catastrophe à cette usine?

LE PRÉSIDENT :

1780

Les garanties financières advenant une catastrophe écologique...

M. JACQUES RHEAULT :

1785

Qui va payer pour la décontamination et tout ça?

LE PRÉSIDENT :

... qui aurait à payer. Parfait. Comment sont gérés les... en cas de catastrophe?

1790

M. SIMON PILLARELLA :

Monsieur Gupta va répondre.

LE PRÉSIDENT :

1795

Monsieur Gupta.

M. MANISH GUPTA :

1800 As part of our project, we will soon be engaging with insurance advisers and develop an insurance package for the entire plant that will conform to the regulations of the area, that will conform to the requirements of financial partners before lending and our shareholders. So we will take this issue up with the insurance advisers and find an appropriate insurance for us to take, to cover eventualities of this nature as well.

1805 *Comme partie de notre projet, nous allons bientôt nous engager avec des conseillers en assurance et développer un ensemble d'assurances pour l'usine au complet, qui confirmait la réglementation du secteur, qui se conformerait aux exigences des financiers. Donc nous allons soulever cette question avec les conseillers en assurance et trouver une assurance adéquate pour souscrire, pour couvrir ces éventualités.*

1810

LE PRÉSIDENT :

Ça vous répond? Donc, c'est les ressources financières qui sont disponibles.

1815

M. JACQUES RHEAULT :

Au niveau de la décontamination?

1820

LE PRÉSIDENT :

Au niveau de la décontamination du milieu? S'il y avait une contamination du milieu naturel et qui demanderait une décontamination, que ça soit pour les sols...

1825

M. JACQUES RHEAULT :

Ou sur le site même.

1830

LE PRÉSIDENT :

... ou sur le site même, il y a des engagements de votre entreprise pour procéder à ces décontaminations advenant, par exemple, ou la fermeture ou un événement, un déversement accidentel sur votre site?

1835

Mme LINA LACHAPELLE :

Bien, je peux répondre. Dans l'étude d'impact, on donnait la réponse à ça, lorsqu'on parlait de la durée de vie, justement, de l'usine. On disait que le site serait remis en état. Donc,

1840 décontaminé selon les critères, critères qui auront vigueur au moment de la fermeture de l'usine.
Les critères peuvent évoluer, on le sait, la réglementation change. Alors, c'est pour ça qu'on ne s'est pas engagé à une valeur fixe, mais aux critères qui seront en vigueur à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1845 Et à décontaminer.

Mme LINA LACHAPELLE :

1850 Et à décontaminer.

LE PRÉSIDENT :

1855 Et advenant un déversement, je ne sais pas, moi, par les camions qui font vos livraisons ou par des activités particulières, j'imagine aussi que vous avez des mesures pour restaurer le milieu ou réagir rapidement?

Mme LINA LACHAPELLE :

1860 En fait, les assurances dont monsieur Gupta parlait couvriraient également ces événements-là, au niveau financier.

LE PRÉSIDENT :

1865 Ils couvriraient un déversement sur le sol par un camion?

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

1870 **LE PRÉSIDENT :**

1875 Parfait. Ça m'amène peut-être à quelques questions que la commission avait sur le transport. Comment vous faites pour choisir vos fournisseurs ou vos livreurs? Parce que c'est envoyé par camion ou par train? Où est votre responsabilité dans la sélection, jusqu'où vous pouvez aller dans la sélection des transporteurs, y compris dans l'achat, par exemple de vos fournisseurs? Quelle garantie vous demandez qu'eux respectent bien les règles environnementales, n'ont pas des équipements périmés qui pourraient causer plus de déversements ou de problèmes divers?

1880

M. MANISH GUPTA :

Mr. Chairman, if I can understand the question better, is your question for supply of the final product? The distribution of the final product or construction time?

1885

Monsieur le président, si je peux mieux comprendre la question, la question c'est pour les fournisseurs ou le produit final? Ou la distribution du produit final ou la construction?

LE PRÉSIDENT :

1890

Dans les deux directions, dans les fournisseurs et ceux qui font la livraison de votre produit fini, et pendant la période d'exploitation, surtout.

M. SIMON PILLARELLA :

1895

Oui. Je vais juste donner un complément d'information, si vous permettez. Pour le bénéfice de la commission, j'aimerais rappeler quand même que l'urée n'est pas une matière dangereuse au niveau du transport.

LE PRÉSIDENT :

1900

Peut-être, Monsieur Bergeron, vous voulez juste relancer sur ça?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1905

Oui. Bien, j'aimerais peut-être préciser un peu les interrogations de la commission à ce sujet-là. On sait qu'il y a quand même des volumes importants de matières premières qui vont arriver à l'usine par camion. Vous allez livrer en bonne partie votre produit fini par train, par camion, par bateau. Alors, c'est des transporteurs, c'est des volumes. On souhaiterait que vous précisiez à la commission quel est l'encadrement que vous allez donner à vos transporteurs quant à des garanties pour ce qui est, entre autres, de la livraison des matières dangereuses qui vont servir de matières premières pour l'usine, tout comme la livraison des produits finis. Même si on nous souligne que l'urée n'est pas une matière dangereuse à proprement parler, on peut supposer que s'il y a un wagon d'urée qui tombe dans une rivière, bien, que ça puisse avoir un impact environnemental.

1915

Vous envisagez jusqu'à trois bateaux par mois à 50 000 tonnes par bateau qui vont voyager sur le fleuve. Est-ce que vous vous assurez de la qualité de votre transporteur maritime? Quelles sont les mesures d'urgence que vous mettez en place en cas de déversement?

1920 On sait que les études de Transports Canada, le Vérificateur général a fait une évaluation, en quelque sorte, des accidents de transport de matières dangereuses et du transport plus large, là, de matières sensibles et qui dit, bon, le transport maritime – puis il n'y a pas eu d'accident majeur, mais il y a quand même des accidents réguliers pour ce qui est du transport par camion.

1925 Alors, même si ce n'est pas des matières dangereuses, on dit toujours : bon, bien, si on se fait frapper un camion, que ça soit un camion de matières dangereuses ou un camion qui transporte des matières qui ne sont pas dangereuses, je pense que pour la personne qui se fait frapper, ça ne fait pas de différence.

1930 Alors, comment validez-vous la qualité de vos transporteurs? Est-ce que c'est vous qui êtes responsables de vos wagons? Est-ce que c'est de la location? Est-ce que vous êtes propriétaires de vos wagons? Comment allez-vous auditer vos transporteurs? C'est un peu ça, la question, parce qu'il y a quand même beaucoup de volume de matières premières qui sont des matières dangereuses et, je veux dire, vous calculez jusqu'à 150... des trains de 150 wagons qui vont circuler jusqu'aux États-Unis. Alors, comment vous vous assurez de tout ça?

1935 **M. STEEVE PSUTKA :**

1940 I'm going to try answering it in general. When we select suppliers, we usually do it through a bid process and we... well, when we come to decide who to issue the contract to, we'll look at different criteria. It goes well beyond just looking at the price of service that we're looking to obtain for our incoming supplies or our outgoing product. We'll also consider other factors like these: the safety records that a particular contractor or sub-contractor has; this will become criteria we rank to see how different suppliers line up against each other. It will be things like the Environment Health and Safety Programs that they have within their company. We can place requirements there.

1945 So we look beyond just the cost of the service, we look at the performance of the contractor, the safety record they have and the types of programs they have in place before we select them. So this is a very general answer. I hope it answers what you're looking to have answered.

1950 *Je vais essayer de répondre à votre question de façon générale. Lorsque nous sélectionnons les fournisseurs, nous le faisons par un processus de soumission. Et lorsque nous prenons la décision à qui donner le contrat, octroyer le contrat, nous allons étudier différents critères; ça va bien au-delà de regarder le prix des services que nous cherchons à obtenir pour les fournitures entrantes ou le produit qui sort. Nous allons prendre en considération d'autres facteurs tels que les historiques de sécurité d'un sous-traitant, traitant ou sous-traitant. Donc, ça deviendra un critère que nous évaluons pour voir comment différents fournisseurs se comparent.*

1960 *Ce sera des choses telles que les programmes d'environnement et de sécurité qu'ils ont dans leurs entreprises et on peut faire des exigences de ce côté.*

1965 *Alors, nous regardons au-delà du coût des services; nous regardons la performance, si on veut, de ce sous-traitant, ce contracteur leur fiche de sécurité, des genres de programmes qu'ils ont en place avant d'en faire la sélection. Alors, c'est une réponse très générale, j'espère que ça répond à ce que vous cherchez à obtenir comme réponse.*

M. DENIS BERGERON, commissaire :

1970 Merci. Bon, évidemment, c'est un début de réponse. Je comprends que vous n'en êtes pas encore à l'étape du choix de vos transporteurs. Écoutez, éventuellement, la commission en débattrait puis précisera ses questions. Mais entre autres, pour ce qui est accident en cas de transport maritime, est-ce que vous avez des mesures particulières qui sont prévues?

1975 **Mme LINA LACHAPELLE :**

1980 Pour le transport sur le fleuve, c'est relativement bien encadré, parce que tous les navires doivent être accompagnés. C'est des pilotes. Ce qui vient accroître grandement la sécurité sur le fleuve Saint-Laurent, qui a ses particularités, et c'est pour ça d'ailleurs qu'on encadre le transport de cette façon-là. Alors, les probabilités d'accidents au niveau du fleuve Saint-Laurent sont relativement faibles.

1985 Maintenant, s'il y avait un naufrage à l'extérieur du fleuve Saint-Laurent ou en mer ou sur les Grands Lacs, bien, ça sera à ce moment-là les assurances d'IFFCO Canada qui devront prendre en charge pour payer. Le plan, une fois le... ça dépend de la quantité, évidemment, qui est déversée, puis ça dépend de l'endroit où ça va être déversé. Si c'était dans le fleuve où le débit est très, très grand, il y aurait une dilution; la dilution est lente, mais l'urée va se déposer dans le fond. Ça serait difficile de le récupérer, par ailleurs, parce que le produit va se dissoudre. Ce n'est pas comme le pétrole où on peut ajouter des produits pour pouvoir le flocculer ou le ramasser. C'est très difficile de ramasser l'urée qui est un produit solide qui va se dissoudre dans l'eau.

1990 Mais à ce moment-là, ça sera à IFFCO Canada d'assurer suffisamment ses installations pour pouvoir défrayer les coûts reliés, les coûts environnementaux qui s'ensuivraient.

1995 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

2000 Peut-être une dernière question complémentaire qui porte sur le transport. Compte tenu des volumes importants, rail, route, bateau, est-ce que vous envisagez, notamment pour le camionnage de vos matières premières puis de votre produit fini, ainsi que pour le rail, est-ce que

vous envisagez des parcours désignés, de façon à éviter autant que possible les endroits à risque en fonction des matières qui sont transportées?

Mme LINA LACHAPELLE :

En fait, je crois que vous faites référence, l'industrie chimique fait souvent ça, une évaluation des corridors de transport lorsque c'est des matières dangereuses. C'est une pratique courante dans l'industrie chimique d'évaluer partout où va passer... en fait, d'évaluer, de trouver le meilleur trajet, celui qui va passer le moins possible dans les zones de population, et ça, pour éviter le moins de conséquences à la population.

Dans le cas de l'urée qui est une matière non dangereuse pour le transport, cette question-là n'a pas été discutée sous cet angle-là jusqu'à présent et cela ne l'a pas été dans le cadre de l'étude d'impact. Est-ce que ça le sera plus tard? Je ne le sais pas pour IFFCO Canada, mais jusqu'à présent, les discussions c'est non, parce que c'est une matière non dangereuse. Et l'objectif d'évaluer des corridors de transport, c'est surtout en fonction de la dangerosité du produit en cas de catastrophe humaine.

Pour ce qui est du transporteur, convoi ferroviaire, le choix du transporteur est plutôt limité. Vous comprendrez que ce n'est pas un monopole, mais dans le coin, je crois que c'est juste le CN qui est là. Alors, on ne peut pas à ce moment-là décider. Il y a juste une offre, c'est un transporteur. Ça sera lui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Les wagons, est-ce que c'est en location ou si vous en êtes propriétaires?

Mme LINA LACHAPELLE :

Ça, les wagons, je ne sais pas si la décision a été prise d'acheter ou de louer les wagons.

M. MANISH GUPTA :

Maybe, if I can add, if you're talking in terms of the transport of urea out of the premises, our major off-taker is Coop fédérée. And Coop fédérée is currently importing, distributing through rail and trucks in the region. And our contract with Coop fédérée is that Coop fédérée will take delivery at our plant location and transport it themselves.

So perhaps, I may request Vincent and Gilles, if Mr. Chairman gives us a moment, to tell the Commission on what the current practices are.

2045 *Peut-être, si je peux répondre, si on parle de termes de transport de l'urée à l'extérieur des installations, notre partenaire, c'est Coop fédérée; ils importent, ils font la distribution par le biais du rail et des camions dans la région. Notre contrat avec Coop fédérée c'est que Coop fédérée prendra la livraison à notre usine et le transporter eux-mêmes.*

Donc, peut-être que je pourrais demander à Vincent et Gilles, si vous me donnez un instant, d'expliquer à la commission, quelles sont les pratiques actuelles.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Cloutier, je crois?

2055 **M. VINCENT CLOUTIER :**

Oui. Quelques éléments d'information sur le transport. Bon, comme vous savez, on entrepose, on transporte au sein du réseau de la Coop pour ultimement acheminer les fertilisants vers plusieurs milliers de fermes qui les utilisent.

2060 Donc, il y a quelques principes évidemment qu'on met de l'avant. 1) l'optimisation des routes, beaucoup d'efforts mis en logistique de transport pour minimiser le nombre de kilomètres parcourus et, évidemment, limiter les impacts environnementaux, mais aussi maximiser la rentabilité et améliorer les questions logistiques; entretien rigoureux évidemment de toute la flotte, c'est fondamental; mais le point, je vous dirais, principal pour ce qui est de tous les aspects qui entourent la qualité du transport et de bien d'autres aspects de notre business, c'est la compétence des ressources humaines. Donc, les chauffeurs, tous nos employés ont à passer à travers un processus de plan de gestion du développement, gestion de la performance. Ils ont des objectifs et ils ont de la formation continue. Et c'est avec ces principes-là qu'on optimise la qualité du transport.

2070 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Actuellement, est-ce que vous faites des parcours désignés?

2075 **M. VINCENT CLOUTIER :**

2080 En fait, ça se passe au sein de nos Coops affiliées. C'est nos clients. Comprendons bien; le réseau de la Coop, je parle de la Coop fédérée à laquelle sont affiliées plusieurs dizaines de Coops qui sont nos clients, et ce sont eux qui sont responsables du transport et de leur flotte de camions.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2085

O.K. Puis vous n'envoyez pas de mot d'ordre, de directive ou vous n'avez pas une politique santé et sécurité dans le transport? Est-ce qu'il y a quelque chose, en termes corporatifs, qui fait un encadrement quelconque auprès des transporteurs?

M. VINCENT CLOUTIER :

2090

Je ne sais pas si mon collègue Gilles a quelques commentaires à faire là-dessus. Sinon, écoutez, on pourrait évidemment... on a des politiques organisationnelles de santé et sécurité, et cetera. Donc, je pourrais demander à mes collègues des ressources humaines quelque documentation à ce sujet-là et on pourrait vous le faire parvenir?

2095

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2100

S'il vous plaît. Puis peut-être préciser, est-ce que les camionneurs qui transportent votre matériel, est-ce que c'est des camions en propre? Est-ce que c'est des sous-contractants? Quel type d'encadrement vous leur donnez? Quelle évaluation vous faites en matière de sécurité sur la route? C'est quand même important, parce qu'il y a beaucoup de volumes qui vont se ramasser sur la route. Alors, je pense que ça mérite peut-être un petit approfondissement en termes de réponse.

2105

Monsieur André me soulignait que la préoccupation, ce n'est pas juste les nuisances, c'est aussi de réduire les risques.

LE PRÉSIDENT :

2110

Monsieur Cloutier, oui, vous invitez monsieur?

M. VINCENT CLOUTIER :

2115

Lavoie, si vous le permettez.

M. GILLES LAVOIE :

2120

Gilles Lavoie, excusez-moi. Juste pour parler de transport par camion. Il ne se fera pas plus de transport par camion avec l'usine IFFCO qu'il ne s'en fait présentement pour le transport d'urée vers les utilisateurs. Comme on a parlé, il ne se consommera pas plus d'urée dans la province de Québec qu'il s'en consomme présentement à cause qu'il va y avoir une usine d'urée. Donc, le transport par camion va se faire exactement de la même façon qu'il se fait présentement.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2125

Ce, à quoi je vous réponds qu'actuellement, c'est le projet d'IFFCO qui est en discussion actuellement. Alors, nous, on a des questions en rapport avec le transport que va générer l'usine. Alors, c'est pour ça qu'on pose des questions. Ce n'est malheureusement pas vos concurrents qu'on a devant nous aujourd'hui qui ont un projet, c'est vous. Et c'est vous qui allez générer le transport. Alors donc, c'est à vous qu'on pose la question. Je veux dire, que vous me disiez que ça ne change rien – oui, ça change quelque chose parce que le transport va être maintenant généré par les activités d'IFFCO. Alors, c'est pour ça.

2130

M. GILLES LAVOIE :

2135

Juste une autre précision. C'est toujours nos clients qui viennent chercher le produit au point de... nous, on entrepose le produit à un point, le point est Québec, le point est Montréal. Maintenant, le point va être Bécancour puisqu'il va y avoir encore du produit à Québec et Montréal. C'est encore nos clients qui vont venir chercher le produit. C'est pour ça que je vous dis que... en tout cas, on pourrait aller plus loin, peut-être. Je pense qu'il y a des compléments d'information là-dessus.

2140

L'autre chose, on fait venir beaucoup de bateaux, et je pense que madame Lachapelle l'a dit, tous les bateaux qui rentrent dans le fleuve sont inspectés. On a une réglementation très, très sévère au Canada pour la qualité des bateaux. Ça prend des bateaux qui sont high class. Il y a énormément de réglementation. Le transport par wagon à partir du plan, c'est le CN seulement. Donc, on est une compagnie qui est une compagnie de classe A au Canada. En tout cas, je pense qu'on peut aller plus loin, mais...

2145

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2150

Et là-dessus, je vous dirais : écoutez, le développement durable, c'est d'aller au-delà de la réglementation puis dans quelle mesure les entreprises qui ont la responsabilité du transport peuvent s'assurer de le faire de façon sécuritaire, au-delà de la réglementation qui est applicable. Je ne vous parlerai pas de mon cas vécu, là, mais j'ai déjà vu aussi des transports qui effectivement, qui respectaient la réglementation, mais qui au-delà de la réglementation pouvaient peut-être causer certains problèmes en matière de transport.

2155

LE PRÉSIDENT :

2160

Parfait. Monsieur Rheault, merci pour vos questions.

2165

M. JACQUES RHEAULT :

Peut-être une sous-question, parce que je n'ai pas entendu beaucoup de précision sur la décontamination du site. Est-ce que ça serait le ministère de l'Environnement qui serait obligé, comme à Mégantic, de nettoyer le site?

2170

LE PRÉSIDENT :

2175

Non. Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils se sont engagés, dans l'étude d'impact, et donc par décret, ils se sont engagés à, au moment de la fermeture, à décontaminer, selon les règles et les principes et les obligations qui vont être en vigueur au niveau de décontamination, qui vont être en vigueur à ce moment-là. Donc, c'est ce qu'ils nous ont donné comme réponse.

2180

Lorsqu'il y a décontamination de terrain, Monsieur Bourque, il y a des règles particulières à suivre?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2185

Oui, oui. Mais dans le fond, j'avais un petit un complément d'information avant, parce qu'il parlait au niveau des accidents, s'il arrivait quelque chose. Dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, tantôt on disait justement que la réglementation au Québec est sévère dans le fond, en tout cas on a quand même des règles assez strictes. Puis comme vous dites, on l'a vu dans le cas de Lac-Mégantic. C'est l'article 115.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Je ne sais pas si ça va être invoqué dans le cas de Lac-Mégantic, mais on en a parlé.

2190

C'est que le ministre est autorisé à prendre toutes les mesures qu'il indique pour nettoyer, recueillir ou contenir des contaminants émis, dégagés, déposés ou rejetés dans l'environnement. Là, je passe un bout de paragraphe. Et puis, après ça, il y a la réclamation des frais qui dit que le ministre peut réclamer les frais directs et indirects afférents à ces mesures. Donc, c'est un pouvoir que le ministre a en vertu de l'article 115.1.

2195

LE PRÉSIDENT :

2200

Et ça, c'est après la responsabilité. Si la responsabilité n'est pas assumée par le propriétaire et si la responsabilité est assumée, du moins un engagement du propriétaire d'assumer la responsabilité de décontamination?

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

2205

Oui. Au niveau de la décontamination après l'utilisation, sur le terrain, après l'usine évidemment? Vous parlez après la fermeture de l'usine, c'est un peu ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui, ou s'il y avait un déversement?

2210

M. JACQUES RHEAULT :

Bien, ce n'était pas nécessairement la fermeture, ça peut être une petite explosion, exemple?

2215

M. JEAN-FRANÇOIS BOURQUE :

Ah, oui, oui, il y a toujours des critères à respecter au niveau de la Politique de réhabilitation des sols. Peut-être que madame Louise Trudel, que je vois qui s'avance, pourrait apporter un complément d'information, puis ce serait notre réponse là-dessus.

2220

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Madame Trudel?

2225

Mme LOUISE TRUDEL :

Bonsoir. Donc, j'ai deux réponses à vous donner.

LE PRÉSIDENT :

2230

Allez-y.

Mme LOUISE TRUDEL :

2235

Advenant qu'il y ait un déversement de matières premières ou une matière dangereuse, c'est l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses qui s'applique où le promoteur a l'obligation de nettoyer jusqu'au bruit de fond, pour les sols. Donc, c'est une obligation réglementaire.

2240

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2245

Mme LOUISE TRUDEL :

2250 Advenant la cessation d'une activité d'une entreprise, c'est l'article 31.51 de la Loi – là, c'est sûr que c'est actuel – qui s'applique, que l'entreprise à six mois après la fermeture à faire une première caractérisation. Si on constate une contamination, elle doit déposer un plan de réhabilitation au ministère, qui doit être entériné par le ministère. C'est le cas que Norsk Hydro a fait dans sa démarche.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2260 **Mme LOUISE TRUDEL :**

Il procède à la décontamination. Ils font un avis de contamination. Ils s'enregistrent au registre foncier, et après avoir décontaminé, il y a un avis de décontamination qui est réinscrit au registre foncier. Donc, Norsk Hydro c'est toute cette étape-là qu'ils ont faite, auquel le promoteur a fait le choix de prendre ce terrain-là, parce qu'ils ont démontré qu'il était décontaminé.

2265 Donc, ça serait la même procédure pour une cessation d'activité de ce type d'entreprise là.

LE PRÉSIDENT :

2270 Parfait. Là, vous avez la réponse très claire.

M. JACQUES RHEAULT :

2275 Mais elle parle d'une cessation.

LE PRÉSIDENT :

D'une cessation ou d'un déversement de matières premières. Les deux réponses.

2280 **Mme LOUISE TRUDEL :**

2285 Il y a eu deux réponses. La première réponse, s'il y a un déversement accidentel, l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses s'applique, que ça soit une matière première ou une matière dangereuse. Ils ont l'obligation de ramasser jusqu'au niveau du bruit de fond.

M. JACQUES RHEAULT :

2290 Est-ce que cette même loi s'est appliquée à Mégantic?

LE PRÉSIDENT :

2295 Écoutez, ce sont des cas différents, mais c'est la loi. Donc, vous comprenez que c'est la loi et les règlements, c'est...

M. JACQUES RHEAULT :

2300 Je parle de décontamination.

LE PRÉSIDENT :

2305 Exact. Mais en même temps, on n'est pas en train d'évaluer la situation de Lac-Mégantic. On n'a pas nécessairement avec nous les experts de Lac Mégantic. Je ne veux pas rentrer dans cette question-là, pas plus que je veux rentrer dans la question de Pointe-Claire, pas plus que je veux rentrer... en sortir du dossier qui nous intéresse. Moi, ce que je trouve intéressant, c'est que vous avez eu beaucoup de réponses.

2310 Il y a un engagement de responsabilité du promoteur pour la décontamination advenant la fermeture ou advenant une catastrophe. Et vous avez un contrôle du gouvernement, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs, en cas de déversement accidentel. Et en cas de fermeture, il y a toute une autre structure d'autorisation à laquelle le promoteur doit passer au travers pour faire la décontamination. Et eux, ils se sont engagés. Puis en plus, IFFCO, en dehors d'IFFCO, mettons qu'IFFCO ne respecterait pas son engagement, le ministère, par la voix de monsieur Bourque, vous dit qu'il y a une solution, c'est-à-dire que le ministre peut, en vertu d'un article de la loi, ramasser, décontaminer et déléguer les frais, c'est-à-dire réclamer les frais au propriétaire, au promoteur.

2320 Donc, on a l'encadrement, je pense que c'est l'encadrement le plus précis qu'on peut avoir pour réussir à comprendre, répondre à votre question ce soir.

M. JACQUES RHEAULT :

2325 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2330

Merci, Monsieur Rheault. J'invite monsieur Sylvain Lacasse. Donc, juste pour me confirmer, je n'ai pas fait d'erreur en rapportant vos propos, ça allait? C'est bon, merci.

Monsieur Lacasse, rebonsoir.

2335

M. SYLVAIN LACASSE :

2340

Rebonsoir. Impact sonore. J'aimerais savoir si le promoteur peut nuancer les impacts sonores du projet qui sont exposés dans l'étude d'impact en fonction de la présence ou de l'absence de vents et de la direction des vents?

2345

Ici, je dois m'expliquer un petit peu. Quand on fait ce genre d'analyse là au niveau sonore, on prend des mesures de bruit actuel. Mettons, on arrive à 50 décibels, on fait des simulations sonores à conditions futures, on arrive à 53 décibels. Donc, la différence donne 3 décibels : impact faible. Sauf qu'on sait très bien que ces mesures-là sont très contextuelles. Ce qu'on a mesuré dans un contexte X ne s'appliquera pas dans un contexte Y. Puis je peux vous dire, par expérience, pour vivre sur le bord du fleuve, que si on a des vents dominants qui suivent le corridor du fleuve, sud-ouest, nord-est, on n'entend rien au niveau sonore provenant du parc industriel, mais si on a une absence de vent ou un vent qui vient de la Rive-Sud à la Rive-Nord, ça devient beaucoup plus bruyant.

2350

Ça fait que c'est ça. J'aimerais, au niveau des impacts sonores, avoir davantage de nuances et de mises en contexte.

2355

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Pillarella?

2360

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, je vais laisser la chance à madame Lachapelle de trouver les informations dans l'étude d'impact.

2365

Mme LINA LACHAPELLE :

Ça va.

2370

LE PRÉSIDENT :

C'est à vous.

2375

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, pour répondre à la question. Oui, c'est vrai, les mesures sont ponctuelles, mais tout de même, sur une période de 24 heures. Alors, dans le cadre de l'étude d'impact, il y a eu cinq points de mesure d'échantillonnage. Les points ont été choisis en fonction de... on a évalué que c'était les points les plus susceptibles, si vous voulez, d'être impactés par les installations de l'usine d'IFFCO Canada. Donc, je pourrais peut-être montrer sur une carte, les points.

2380

LE PRÉSIDENT :

Oui. Peut-être indiquer, est-ce qu'il y avait un point sur la Rive-Nord?

2385

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, il y en avait un. C'est ce que je voudrais montrer avec la carte.

2390

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2395

Mme LINA LACHAPELLE :

Alors, Maya, peut-être si tu veux mettre la carte? Il y avait un point sur la Rive-Nord, on va le voir. Il y en avait un sur l'île de Montesson. Il y en avait deux qui étaient au sud donc des résidences à l'intérieur du parc industriel, mais au sud de l'usine d'IFFCO Canada.

2400

Alors, ça, c'est le point sur l'île de Montesson, dans la ville de Bécancour pour représenter la zone de population de Bécancour. Et il y avait deux points de mesure au sud de l'usine, des résidences les plus rapprochées, qui étaient au sud de l'usine, mais qui sont à l'intérieur du parc industriel de Bécancour, et il y avait un point de mesure sur la rive, ici, dans le secteur de Champlain. On l'a situé le plus près possible du quai. Parce qu'on a évalué également le bruit dû aux opérations de chargement de navire.

2405

2410

Et les mesures de bruit ont été faites à chacun de ces points récepteurs là, sur une période de 24 heures. Et durant la période de 24 heures, on ramène ça sur un niveau équivalent d'une heure, donc une moyenne dans laquelle on va traiter l'information. C'est-à-dire que si pendant une heure de temps le voisin tond son gazon, on enlève le bruit pendant une heure de la

tondeuse à gazon. C'est ce qu'on appelle traiter le bruit pour ne pas que ça soit influencé, sinon ça fait augmenter le niveau de bruit ambiant.

2415 Alors, ce traitement-là a été fait. Et puis il y a également une limitation sur la vitesse du vent. Lorsque la vitesse du vent excède – là, je n'ai pas le chiffre par cœur – mais lorsque ça excède un certain kilomètre/heure, les valeurs sont également exclues, parce que ça fait trop augmenter la valeur. Donc, c'est ce qu'on appelle le niveau LEQ, c'est une moyenne d'une série de mesures faites sur 24 heures, ramenées sur une période d'une heure où on a éliminé certaines données qui, selon la méthodologie, viennent trop influencer le résultat.

2420 Et sur la Rive-Nord, on a enregistré, remis en niveau équivalent à une heure, un niveau de 32 décibels. À cet endroit-là, on a fait également l'évaluation de quelle serait la contribution de l'usine à cet endroit-là et il y a moins de 3 décibels et l'impact est jugé faible. Là, je n'ai pas exactement les chiffres par cœur, il faudrait que je retourne, mais ce n'était pas un point sensible, le point numéro 1.

LE PRÉSIDENT :

2430 Rappelez-moi, est-ce que dans l'étude d'impact, vous donnez les indicateurs statistiques L5, L10, L50, L90 qui permettent de voir le bruit dépassé 90 % du temps, 5 % du temps, ou atteint 50 % du temps?

Mme LINA LACHAPELLE :

2435 Il faudrait que je regarde les annexes, là. Parce que je sais qu'on a fourni, dans les annexes, tous les relevés de bruit, et je ne sais pas si on l'a ramené comme ça sur périodes. Je pourrais voir.

LE PRÉSIDENT :

2440 Parce que je ne m'en rappelle pas. Mais ça serait à vérifier et dans le cas où ce n'est pas fourni, ça serait apprécié de les fournir, parce que ça donne des indications sur les dépassements.

2445 **Mme LINA LACHAPELLE :**

Je vous demanderais juste de répéter?

LE PRÉSIDENT :

Les indicateurs statistiques L5, L10, L50, L90.

2455

Mme LINA LACHAPELLE :

Parfait. Je vais vérifier puis je vais vous revenir là-dessus.

2460

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je pense qu'il y a juste le LAeq qui est mis en ligne sur les courbes de mesures.

Mme LINA LACHAPELLE :

2465

Oui. Je demanderai à Martin de répondre. Oui, ça vous sera fourni...

LE PRÉSIDENT :

2470

Ultérieurement.

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui, ultérieurement, dans un délai de 48 heures, ça va?

2475

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Et vous me dites, parce que je reviens à la préoccupation de monsieur, c'est une question sur les vents.

2480

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui.

2485

LE PRÉSIDENT :

Que le vent peut avoir une influence, et vous avez commencé votre intervention en disant : « Oui, le vent peut avoir une influence sur la propagation du son », d'autant plus qu'on est sur une surface, c'est le fleuve, ce n'est pas la même surface que quand on fait la simulation sur la pelouse, le gazon ou les arbres.

2490

2495 Donc, comment vous pouvez réussir, par la simulation, à tenir compte de ces effets, par exemple d'un scénario qui pourrait être : le pire scénario serait avec un vent qui projette le son depuis le port de chargement jusqu'à Champlain et avec ce qu'on sait de surface réfléchissante qui est tout le fleuve, là, jusqu'à l'autre côté?

Mme LINA LACHAPELLE :

2500 Bien, concernant la direction du vent, c'est effectivement ce qui a été fait pour chacun des points de mesure. On évalue que le vent est porteur à chaque point récepteur. Donc, on évalue la situation de pire cas. On comprend que ce n'est pas toujours... l'impact est évalué, c'est ça, de façon de pire cas, alors que le vent, lui, ne va pas toujours souffler évidemment vers le point récepteur. Alors, ce n'est pas toujours...

2505 **LE PRÉSIDENT :**

C'est intégré, ce que vous me dites.

2510 **Mme LINA LACHAPELLE :**

C'est intégré. Par contre, pour le facteur sur le fleuve, ça, je devrais vérifier. Je ne peux pas vous répondre par cœur, il faut que je réfère à mon spécialiste.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

Revenez-moi sur cette question-là, ça serait apprécié. Et il me semble que j'avais une autre question sur ça. Oui, je l'adresse vers le parc industriel et portuaire. Est-ce que vous avez déjà reçu des plaintes des résidents du nord en matière de bruit généré au port?

2520 **Mme LOUISE TRUDEL :**

Je peux répondre, c'est moi qui est responsable, je vais vous répondre.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y donc, merci. Rappelez votre nom, s'il vous plaît.

Mme LOUISE TRUDEL :

2530 Madame Trudel. Donc, on a eu deux cas, effectivement. Deux cas qui se sont produits par des entreprises du parc de Bécancour. Les deux cas, nous les avons ciblés. Donc, on s'est promené entre Champlain et le parc pour trouver la source. Et le premier cas, ça a été réglé. Ils

2535 ont rajouté un silencieux à notre demande, ils l'ont fait. Et à l'autre cas, effectivement, c'était une
modification qu'ils avaient faite, ils voulaient économiser de l'énergie, ils avaient agrandi une
palme sur un système de ventilation, et on s'est retrouvé en fréquence de basses fréquences. Et
avec le fleuve, ça favorise le transfert, notamment en période d'inversion thermique, qui se
2540 produit habituellement dans la nuit. Donc, la basse fréquence a traversé directement et ils ont dû
remettre les palmes comme elles étaient initialement. Et c'est les deux cas qu'on a traités. On en
a eu un troisième aussi et eux autres aussi, ils ont rajouté un silencieux.

2545 Il faut dire que dans le parc de Bécacour, c'est que c'est des entreprises qui sont très
proactives et habituellement qui travaillent au niveau environnemental. Depuis 98, je suis
responsable du parc et quand ils ont un appel de notre part, habituellement on a une participation
de l'entreprise et ils sont assez proactifs. Quand on est capable de justifier la cause, qu'on a une
problématique, les entreprises, la majorité, sont proactives.

LE PRÉSIDENT :

2550 Puis avec le parc, est-ce que vous avez un système de gestion de plaintes 24/7? 24
heures sur 24, 7 jours sur 7? Et puis comment vous faites pour aviser, pour que les citoyens
sachent quel numéro contacter? Comment vous les informez?

Mme LOUISE TRUDEL :

2555 Bien, le ministère, les entreprises ont un numéro de téléphone urgence, 24 heures sur 24
où ils peuvent appeler quand il y a un incident. Au niveau des plaintes, c'est reçu directement à la
Direction régionale par le centre de contrôle, qui est responsable de gérer les plaintes. Donc, ils
se présentent, ils évaluent la plainte, ils se présentent où il y a une plainte. Ils ont obligation aussi
de retourner l'appel au plaignant. Là, je ne pourrais pas vous dire le délai, parce que je ne
2560 travaille pas dans ce service-là, mais il y a l'obligation de faire un retour au plaignant si, bien
entendu, il s'est nommé. Parce qu'on a quelques plaintes aussi anonymes qu'on reçoit, mais
dans la façon de faire, c'est fait comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2565 O.K. Parfait. Monsieur Bergeron?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2570 Oui. Évidemment, c'est à titre de ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs que vous recevez les plaintes, pas à titre de société
du parc industriel, c'est à titre de ministère.

Mme LOUISE TRUDEL :

2575

Oui, c'est nous autres, le ministère.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2580

Est-ce que la société du parc industriel a un processus de plaintes? Est-ce que les citoyens peuvent faire appel à la société s'ils dénotent un problème quelconque qui émanerait du parc industriel ou d'un de ses membres?

Mme SOPHIE GIRARD :

2585

Oui, n'importe qui pourrait faire une plainte. À ma connaissance, je crois qu'on n'en a pas reçu. Ça a passé directement par le ministère.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2590

O.K. Mais vous n'avez pas un système de plainte que vous publicisez auprès des citoyens, leur dire : « S'il y a un problème, il y a quoi que ce soit, appelez-nous. »

Mme SOPHIE GIRARD :

2595

Non.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2600

Donc, pas regroupé au sein de la société du parc?

Mme SOPHIE GIRARD :

2605

Non. Mais ils peuvent appeler directement à la société, mais il n'y a pas un système spécial pour les plaintes.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2610

O.K. Est-ce que les entreprises individuellement ont un système de plaintes? Les entreprises qui sont dans le parc industriel?

Mme SOPHIE GIRARD :

Je ne pourrais pas répondre.

2615 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Par contre, IFFCO, est-ce que vous vous êtes engagés à mettre en place un système de plaintes 24 heures sur 24, 7 heures sur 7?

2625 **M. SIMON PILLARELLA :**

Lina va pouvoir répondre, et en même temps, elle avait des compléments de réponse à une question que vous avez posée un peu plus tôt également.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Madame Lachapelle?

Mme LINA LACHAPELLE :

2635 Alors, le système de gestion des plaintes dans une usine qui sera certifiée ISO 14000 c'est *sine qua nun*, là. Il faut qu'il y ait un système de gestion des plaintes.

2640 Alors, le système, il pourra être interne. Donc, un citoyen pourrait appeler à l'usine. Par ailleurs, IFFCO Canada a pris l'engagement également d'être membre du Comité consultatif des citoyens, le CCC, auquel participent différentes entreprises et des citoyens. Et lors de ces rencontres, lorsqu'il y a des événements ponctuels qui arrivent dans une des installations, ou s'il y a eu une plainte, les événements sont discutés au comité. Concernant la gestion de la plainte au comité, là, je n'ai pas les détails, mais je sais que le sujet est discuté. Alors, à ce moment-là, ça le sera également.

2645 Ça fait que ça, c'est pour la gestion des plaintes. Puis le complément d'information, c'est votre question concernant...

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Les L5, L10, là.

2655

Mme LINA LACHAPELLE :

2660 Non, pas celle-là, l'autre qui était : est-ce qu'on a tenu compte, dans la modélisation, de l'effet de surface, le fait que c'est un plan d'eau? Et effectivement, sur un plan d'eau, le son se propage plus et, oui, la réponse était à la méthodologie, à la section 73.51 de l'étude d'impact, on mentionne qu'on a tenu compte de ça dans la modélisation pour le bruit.

LE PRÉSIDENT :

2665 Parfait. Merci. Monsieur Lacasse?

M. SYLVAIN LACASSE :

2670 Juste un complément par rapport à ça. Quand on dit qu'on a pris les mesures de bruit sur une période de 24 heures dans les conditions actuelles, bon, je comprends que vous les avez prises à des vitesses inférieures à 20 kilomètres/heure. Je pense que c'était la valeur qui était recherchée tantôt par madame Lachapelle. Par contre, ça ne dit pas dans quelle direction il ventait pendant les 24 heures en question. Donc, d'où la mise en contexte qui est manquante au niveau de l'évaluation des impacts sonores.

2675

LE PRÉSIDENT :

2680 Mais j'ai compris, dans la réponse de madame Lachapelle, et vous me corrigez si j'ai mal compris, que les modèles de simulation tiennent compte des situations les plus défavorables. C'est ce que j'ai compris.

Mme LINA LACHAPELLE :

2685 Oui, c'est tout à fait vrai. Mais pour répondre, il a raison que je n'ai pas tout à fait répondu à sa question parce que là, je n'ai pas l'information. Ça se pourrait que pendant 24 heures que le vent soufflait, par exemple, de Champlain vers l'usine et qu'on n'aurait pas à ce moment-là, dans la mesure de bruit, l'information sur le bruit provenant du parc industriel vers la mesure de Champlain. Mais là, je ne le sais pas. Il faut que j'aie vu. C'est dans les annexes, ça me le dirait la direction du vent.

2690

LE PRÉSIDENT :

2695 D'accord. Mais moi, ce que j'ai compris de votre réponse, puis ça se peut que j'aie très mal compris la réponse, c'est que votre système de modélisation, et pas votre système de mesures, tenait compte des situations les plus défavorables, soit des vents porteurs en direction des points mêmes où sont les mesures ou pas les mesures, mais en tout cas des...

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Ça, c'est tout à fait vrai.

2700

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est clair.

2705

Mme LINA LACHAPELLE :

Donc, on considère que le vent est porteur vers Champlain. Mais dans la mesure de bruit, pour répondre adéquatement, je vais vérifier quelle était la direction du vent pour voir si le 32 décibels, moyenne équivalente une heure qui est enregistrée durant cette journée-là, est-ce que les vents venaient en prédominance du secteur industriel vers le secteur de Champlain ou d'ailleurs. Ça, je pourrai fournir ça comme complément d'information.

2710

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parfait, j'ai compris votre commentaire aussi. Est-ce que vous avez une autre question?

2715

M. SYLVAIN LACASSE :

Un autre complément par rapport à ça. C'est que oui, on peut simuler en condition future toutes sortes de direction de vent, sauf que la mesure de bruit actuel qu'on utilise, elle, elle demeure ponctuelle. Ça fait que si elle a été prise dans une certaine condition X, on ne peut pas la transposer à une condition Y comme je mentionnais tantôt, là. Ça fait que c'est là la limite qu'on peut faire avec ce genre de simulation visuelle là, ça va toujours demeurer un peu bouetteux par rapport à la condition de bruit qu'on a mesuré initialement.

2720

2725

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça aussi qu'on est allé vers le système, un système de plaintes. D'ailleurs, je voulais vous demander, Madame Trudel : le nombre de plaintes que vous avez eues, vous étalez ça sur combien de temps, sur une année ou en mois?

2730

Mme LOUISE TRUDEL :

Bien, écoutez, je suis responsable du parc de Bécancour depuis 98 et je vous dis que j'ai eu trois plaintes de bruit.

2735

LE PRÉSIDENT :

2740 Ah! Depuis 98, parfait. Merci.

M. SYLVAIN LACASSE :

2745 Oui, une autre question, toujours au niveau sonore. Je me demandais si le promoteur peut s'engager à réduire le plus possible les impacts sonores de son projet? Je me rappelle avoir lu dans l'étude d'impact qu'il disait que, bon, les équipements les plus bruyants c'est des compresseurs, si je me rappelle bien. On dit qu'on va les installer dans un bâtiment pour atténuer l'impact sonore, sauf qu'on peut les mettre dans un bâtiment qui va être uniquement en tôle ou on peut les mettre dans un bâtiment où les murs vont être bien insonorisés. Ça fait que ça peut
2750 changer considérablement l'impact sonore selon le type de mesures qu'on va appliquer.

LE PRÉSIDENT :

2755 Parfait, la question est claire. Monsieur Pillarella.

M. SIMON PILLARELLA :

Un instant, Monsieur le président, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2760 Pas de problème, Monsieur Pillarella.

M. STEEVE PSUTKA :

2765 Our intent is once we enter into the detailed engineering phase, we can look at the different measures that are available and study what is appropriate for the types of equipment we have.

2770 *Notre intention est qu'une fois entrés dans la phase d'ingénierie en détail, on pourra étudier les différentes mesures disponibles et étudier qu'est-ce qui est approprié pour le genre d'équipement que nous avons.*

LE PRÉSIDENT :

2775 Parfait. Donc, est-ce que vous vous engagez à chercher à avoir un impact sonore le plus faible possible?

Mme LINA LACHAPELLE :

2780

Dans l'étude d'impact – je m'excuse, je veux compléter la réponse de monsieur Psutka – on a déjà mentionné que la perte par transmission du son à travers l'enveloppe du bâtiment des compresseurs devrait être de l'ordre du STC 20, Sound Transmission Class, selon ASTM 413. Donc, on a identifié, nous, qu'est-ce qu'on avait mis comme mesure, qu'est-ce qu'on avait

2785

considéré dans le modèle. Alors, ça, c'est sûr qu'il faut que ça soit au minimum ça au niveau de la conception. Alors, on pourra peut-être aller au-delà de ça, mais il faut au minimum que ça soit ça pour que la modélisation tienne toujours et que ça soit conforme également aux conditions de l'étude d'impact environnementales.

LE PRÉSIDENT :

2790

Parfait. Et vous voyez que ça, pour nous, c'est un peu du chinois.

Mme LINA LACHAPELLE :

2795

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2800

Vous pourrez peut-être nous le préciser ce que vous entendez par ça, ce critère-là que vous avez dit, c'est un critère de haute performance? C'est une norme reconnue par...

Mme LINA LACHAPELLE :

2805

Oui, c'est un critère qui donne un niveau de transmission du son...

LE PRÉSIDENT :

2810

À travers le bâtiment.

Mme LINA LACHAPELLE :

À travers le bâtiment.

2815

LE PRÉSIDENT :

Et ça, c'est très efficace, ce que vous nous dites, cette règle-là de transmission?

2820

Mme LINA LACHAPELLE :

2825

Je n'ai pas dit que c'était le plus efficace. J'ai dit que nous, on a mis ça comme condition minimale lorsqu'on a fait la modélisation. Alors, il faut absolument que le promoteur s'engage à respecter ça, au minimum. Et là, à ce moment-là, la modélisation sera adéquate. Et il peut faire peut-être mieux. Ça, il faut que ça soit évalué lors de l'ingénierie détaillée. Mais moi, je voulais juste rappeler à monsieur Psutka, qu'il y avait au moins ça comme engagement à respecter.

2830

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2835

Mme LOUISE TRUDEL :

Si je peux me permettre, étant donné que je suis très sensibilisée à la problématique, lorsqu'on étudie les demandes de certificat d'autorisation que les entreprises nous déposent, c'est des éléments qu'on vérifie.

2840

LE PRÉSIDENT :

Ah, parfait.

2845

Mme LOUISE TRUDEL :

Donc, la localisation. Disons un exemple : un dépoussiéreur, c'est bien entendu qu'on ne le mettra pas à l'avant vers le fleuve. On ne mettra pas le moteur en haut. On va demander que le moteur soit en bas. On va demander qu'il y ait des écrans pour atténuer le bruit. Parce que je suis consciente que c'est une problématique qui existe. Donc, on sait qu'on a des solutions. Les solutions, quand on les applique dès le début, c'est beaucoup plus simple à régler que quand on est pris avec le problème et qu'on doit tout modifier les systèmes pour diminuer le bruit.

2850

Donc, ça, c'est un élément que chez nous on regarde et dans le cadre d'un certificat d'autorisation, on est assez exigeant pour, si on considère qu'un silencieux doit être mis, on leur demande. Si on demande qu'il faut qu'il y ait un écran, on leur demande, parce qu'on sait que ça arrive. On n'est pas exact que n'arrivera pas non plus. Si on constate qu'on a une problématique, habituellement on va rencontrer l'entreprise et on va leur demander de faire des efforts de diminution pour atténuer le bruit.

2860

C'est comme ça qu'on travaille à la Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

Merci, c'est clair. Monsieur Bergeron.

2865 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Considérant que le convoyeur va fonctionner en continu jour-nuit, peut-être pendant deux, trois jours, c'est peut-être un élément que vous allez regarder lors de l'émission du certificat d'autorisation?

2870 **Mme LOUISE TRUDEL :**

2875 Sûrement que c'est un élément, mais il faudrait vérifier si ça va être jour et nuit. Mais par expérience, ABI, le convoyeur on l'entend très peu. Je ne sais pas quel type de convoyeur, je ne me suis pas rendue encore là. Le choix n'est pas encore fait. Mais effectivement, c'est un élément qui va être à discuter au moment du choix de leur convoyeur où on va leur demander le convoyeur le moins bruyant.

2880 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

O.K. Mais je pense que vous êtes à même de pouvoir confirmer que s'il y a un chargement par bateau, ça va être un chargement en continu. Ils ne feront pas du 8 à 5 à charger un bateau, là.

2885 **M. STEEVE PSUTKA :**

Yes. The ship-loading procedure, it's true. When the ship is docked, we begin loading and it remains flowing until the ship is full. This will be an excess of one day for the filling time for one vessel.

2890 *Oui. La procédure de chargement d'un navire, c'est vrai que lorsque le bateau est au quai, on commence le chargement et il reste au quai, c'est en continu jusqu'à tant que le bateau soit plein. Ce sera en excès d'un jour pour le temps de remplissage pour un véhicule.*

2895 **LE PRÉSIDENT :**

2900 Merci, Monsieur Lacasse, pour vos questions. La commission va faire une courte pause, disons 15 minutes. Peut-être m'aviser, est-ce que vous eu en arrière d'autres noms au registre? Parfait. Donc, au retour la commission questionnera encore. La commission a quelques questions sur la sécurité. Monsieur Racine, vous êtes attentif depuis un certain temps, donc

quelques questions sur la sécurité à aborder ce soir et puis, bon, on risque de pouvoir terminer entre 22 h et 22 h 30.

Merci. Donc, 15 minutes de pause. Je reprendrai à 21 h 15. Internautas, soyez des nôtres!

2905

PAUSE

2910

LE PRÉSIDENT :

Nous reprenons à l'instant. Peut-être un point d'information, j'ai parlé ce matin d'une carte des puits forés à l'intérieur du site ou à proximité du site plutôt – laissez-moi prendre le terme exact : « à proximité du site projeté pour la construction de l'usine de fabrication d'engrais sur le territoire de la ville de Bécancour », ça a été déposé dans l'avis de recevabilité numéro PR6.1 sur le site du Bureau d'audiences publiques, si vous voulez avoir accès à cette carte qui localise les puits forés à proximité du site.

2915

M. SIMON PILLARELLA :

2920

Excusez-moi, Monsieur le président? C'est moi.

LE PRÉSIDENT :

2925

Oui?

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, je m'excuse. Avant de commencer, nous nous étions engagés à déposer un document à la commission suite à votre demande hier de comparer, dans un tableau simplifié, les 16 principes du développement durable en concordance avec les engagements qui avaient été pris, le 10 engagements. Donc, le document est maintenant prêt à être soumis à la commission.

2930

LE PRÉSIDENT :

2935

Parfait. Vous pourrez le déposer, selon les procédures, à madame Harvey. Merci. Bien! Donc, je disais juste un peu avant d'annoncer la pause que nous ferions quelques questions, nous poserions quelques questions, la commission, sur la sécurité. Donc, je vais céder la parole à monsieur Bergeron pour cette portion de questionnement.

2940

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2945 Alors, merci, Monsieur André. Alors, Monsieur Bélanger, évidemment, on avait commencé
tout à l'heure à parler des mesures qui sont mises en place, qui relèvent de la responsabilité de la
Ville, mais préalable à continuer avec les interrogations que j'avais quant aux simulations puis au
plan d'urgence, j'aimerais que monsieur Racine, du ministère de la Sécurité publique, nous fasse
une liste des exigences que la *Loi sur la sécurité civile* demande aux municipalités en matière de
2950 communication du risque puis en matière de prise en considération du risque industriel dans ses
plans de mesure d'urgence puis dans ses communications du risque aux citoyens. Est-ce qu'il
serait possible pour vous de faire ça, s'il vous plaît?

M. PIERRE RACINE :

2955 Oui. En tant que telle, la *Loi sur la sécurité civile* prévoit notamment que les municipalités
sont responsables de l'organisation des mesures d'urgence sur leur territoire. Par contre, en ce
qui a trait à la façon dont les municipalités devraient procéder, il n'y a pas de règlement qui vient
l'encadrer de façon précise. C'est donc relativement laissé à leur discrétion. Ce qui est par contre
fait, c'est qu'il y a un soutien qui peut être offert par le gouvernement pour aider les municipalités
2960 à planifier leurs mesures d'urgence. Lorsqu'arrivent des événements, on peut se déplacer et aller
conseiller les intervenants municipaux sur qu'est-ce qu'ils pourraient faire. Également, lorsqu'ils
préparent un plan de mesures d'urgence, on peut également être appelé à commenter les
documents en question et à les soutenir dans cette démarche-là. Par contre, le contenu de ces
documents-là est à leur discrétion, selon l'état actuel de la loi.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

2965
2970 Donc, vous avez quand même un encadrement à donner pour ce qui est du schéma de
couverture de risques de la MRC qui, lui, fait l'inventaire des principaux risques puis des mesures
de sécurité qu'il peut mettre en place. Est-ce que vous avez un droit de regard, comme ministère,
sur, entre autres, le schéma de sécurité civile de la MRC?

M. PIERRE RACINE :

2975 Si on parle du schéma de couverture de risque incendie en tant que tel, ça c'est prévu au
niveau de la *Loi sur la sécurité incendie* puis c'est effectivement approuvé par notre ministère.
Mais c'est au niveau de la Municipalité régionale de comté que c'est fait en tant que tel, parce
que c'est vraiment la MRC qui est responsable de préparer le schéma de couverture de risque.
2980 Par contre, c'est fait à l'aide des différentes municipalités qui la constituent.

Pour ce qui est des schémas de risques en sécurité civile, ça n'a pas été activé encore par le gouvernement. Il y a une disposition qui est prévue à cet effet-là dans la loi, mais les orientations n'ont pas été publiées.

2985 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

O.K. Comme monsieur Bélanger tout à l'heure, il nous répondait, il dit : « Bon, on a des plans de simulation qui sont à réaliser. On s'était fixé l'échéancier de les faire aux cinq ans. Malheureusement, ça n'a pas été fait. » C'est à peu près le sens de la réponse que vous avez donnée tout à l'heure. Cette exigence-là de cinq ans, est-ce que c'est vous qui vous la fixez, Monsieur Bélanger, ou c'est la loi qui vous oblige à la tenir à jour aux cinq ans, dans les plans de mesures d'urgence puis les simulations?

2995 **M. PIERRE RACINE :**

La loi ne force pas les municipalités à tenir des exercices d'urgence au niveau de la sécurité civile. Il n'y a aucune disposition présentement applicable à cet effet-là. Par contre, c'est une pratique qu'on recommande fortement au ministère, que les municipalités, dans le but d'avoir la meilleure préparation possible, testent leur plan de mesures d'urgence régulièrement. Ça peut être fait uniquement par des exercices de table ou ça peut être des exercices de plus grande échelle. Ça dépend toujours du temps qu'ils ont à y consacrer et des budgets.

3005 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

D'accord. Alors, écoutez, Monsieur Bélanger, je m'adresserais maintenant à vous. On reprendra un peu la discussion qu'on avait amorcée avant le dîner, avant la pause du souper, plutôt. Bon, vous nous parliez que, comme je le disais tout à l'heure, que vous avez une simulation que vous vous étiez fixé comme objectif de réaliser aux cinq ans, puis que ça n'avait pas été fait. Vous parliez d'une simulation sur table, c'est-à-dire qu'on simule par contact téléphonique, en quelque sorte, les mécanismes d'alerte, là. C'est un peu ce dont on parle comme simulation sur table.

3015 **M. GASTON BÉLANGER :**

C'est plus le contact téléphonique, là. On se réunit, on part d'un scénario, O.K.? Ça fait que soit qu'une entreprise prépare un scénario. Dans un cas, ça a été fait aussi avec... même plus qu'un cas, ça a été fait avec Hydro-Québec. Il y a eu des exercices pour la centrale nucléaire. Alors, il y a un générateur de risque qui prépare un scénario aidé par... soit il le fait tout seul, soit il peut-être aidé par des gens de la Ville ou c'est un mixte des deux là-dessus. Et à partir de là, avec le scénario qui en arrive, bien on dit : « O.K. comment on réagit. »

3020

3025 Ça fait que nous, on fait ci ou on fait ça. Nous autres, on s'occupe, par exemple, bon, bien,
on simule; on appelle le maire, on l'informe comment on fait nos relations avec les médias, puis
au fur et à mesure que tout ça se déroule, à un moment donné, les pompiers disent : « Bon, bien,
3030 nous autres on part de là. Ça prend tant de minutes pour se rendre. » Mais là, je parle toujours
d'un exercice de table. Bon, alors à partir de là, on minute ce que ça peut nous prendre pour, par
exemple, faire nos barrages routiers. Nous autres on le sait, chez nous, à Travaux publics, par
exemple, parce que c'est nous qui contrôlons ce bout-là. Bien, on sait qu'à partir de là, pour aller
3035 faire des barrages routiers là, là, là, là, là, ça prend tant de minutes. Puis on les a déjà vérifiés,
puis on sait que ça fonctionne.

Alors, ça nous donne une bonne idée de : « Ah, ça nous a pris tant de temps à faire ci, faire
ça. » Ou à un moment donné oups! On a eu une confusion avec tel autre, telle industrie ou, et
cetera. Alors, ça nous permet de planifier.

3040 Évidemment, il y a toujours une question de coût, là-dedans. On voudrait bien faire ça à
chaque année, mais ça prend beaucoup de temps, ça prend beaucoup d'énergie et de sous.
Alors, c'est pour ça qu'on pense que ce qui va être le plus pratique, ça va être d'en arriver avec
une générale terrain aux cinq ans, une générale table. Quand je parle « générale », je parle de
tout le parc industriel. Parce que là, on parle du parc industriel de la SPIPB. Il n'y a pas seulement
ça, chez nous. On a le 3055 qui est dans l'ouest près du pont Laviolette. Quand on parlait
d'ammoniac tout à l'heure, on a une usine de... je pense que c'est la seule usine au Québec qui
récupère tout ce qu'il y a à récupérer sur les têtes de cochons. Je ne parle des citoyens difficiles,
3045 je parle des têtes de porcs. Et puis ils ont de l'ammoniac pour leur système de refroidissement.
Alors, on n'en a pas seulement dans le parc industriel.

Alors, on fait, mettons, une générale, on implique le plus d'industries possible. Et aussi, on
a des industries qui sont auditées régulièrement, je pense, c'est aux trois ans, gestion
responsable entre autres, les Arkema, les Olin, les CEPESA, et on travaille beaucoup avec eux
3050 autres. D'abord, quand ils se font auditer, ils nous font venir pour savoir : la Ville, vous faites quoi?
Vous êtes rendu où? Vous avez quoi comme équipement? C'est quoi votre temps de réponse, de
ci, de ça? Monsieur Lamy, il est ici, là, il pourra vous donner plus d'informations techniques si
vous en avez besoin.

3055 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

O.K. Mais j'aimerais qu'on revienne à vos simulations. Bon, vous dites, votre ambition c'est
d'en faire aux cinq ans. Vous me dites, vous avez fait une simulation de table récemment. Quand
est-ce que votre simulation de table, la dernière?
3060

M. GASON BÉLANGER :

3065 Normand, notre dernière simulation de table?

M. NORMAND LAMY :

3070 La dernière simulation de table a eu lieu avec Hydro-Québec. Ça s'est passé aussi avec la Sécurité civile, était en collaboration. C'est dans le cadre du PMUNE-G2. C'est un plan qui s'adressait directement à la centrale nucléaire. C'est des préparations qui sont faites par une firme externe et le scénario est mis sur la table et tous les joueurs, si vous voulez, sont mis au courant à ce moment-là. Alors, le dernier a eu lieu...

3075 **M. GASTON BÉLANGER :**

Il y a à peu près deux ans.

M. NORMAN LAMY :

3080 Deux ans, il y a deux ans.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3085 O.K. Alors, je reviens un peu à la situation du parc industriel de Bécancour. Évidemment, il y a une masse critique d'industries, il y a des procédés industriels sensibles, il y a des produits dangereux qui sont transportés. On vous a demandé de déposer, d'ailleurs, une étude de 2001 du Comité régional de sécurité civile et de la Ville de Bécancour qui avait été faite en commun en octobre 2001 pour ce qui est de transport de matières dangereuses. Est-ce que vous avez des données plus récentes? Est-ce qu'il y a une étude qui a été faite pour actualiser les données pour ce qui est du transport?

3090 **M. GASTON BÉLANGER :**

3095 Du transport? On n'a pas d'étude plus récente. Cependant, ce qu'on peut vous dire – et là, monsieur Lamy me corrigera si je délire trop, là. En termes de changements globaux depuis 2002, ça n'a pas tellement changé, sauf que ça s'est comme déplacé. Alors, si on tient compte d'utilisation accrue des pipelines puis du transport maritime, bien, notre transport routier et ferroviaire est demeuré à peu près équivalent.

3100 Aux produits indiqués en 2002 dans cette étude-là, on a ajouté l'hypochlorite de calcium pour la centrale de traitement d'eau, qui elle, est dans l'ouest, justement pour réduire les risques associés au chlore gazeux. Donc, on a sécurisé davantage. Il faut dire que l'usine d'eau est juste

3105 de l'autre bord de la rue d'un club de golf. Les balles sont blanches, mais on ne tenait pas à ce que les poumons des gens le deviennent, alors on a amélioré ce système-là.

3110 Ensuite de ça, la consommation d'acide chlorhydrique sur le territoire, bien, a pas mal diminué à cause de la fermeture de Norsk Hydro qui était un gros consommateur à l'époque. Les mesures de mitigation d'Olin – on se rappelle qu'à l'époque, le rayon d'impact du pire scénario d'Olin était de 12 kilomètres. Là, il a été réduit à environ 1,3 kilomètre. Alors, on voit que... puis Olin est située à peu près à trois kilomètres de l'usine d'IFFCO puis contre les vents dominants. Ça permet de situer le tout. Puis c'est surtout avec des nouvelles vannes de remplissage de wagons, avec davantage de dispositifs de sécurité pour éviter les fuites, à ce moment-là, puis les différentes erreurs.

3115 Ensuite de ça, dans l'ensemble, on sait que la zone d'impact pour l'acide chlorhydrique est à peu près de deux kilomètres. La plupart des autres produits qui sont dans cette étude-là, on vous rapporte que c'est à peu près un kilomètre, la zone d'impact comme telle.

3120 Pour ce qui est du transport d'essence, bien, on n'en a beaucoup moins depuis la fermeture de la firme Maurice Guillemette. Alors, je fais juste un résumé versus l'étude qu'on avait de 2002. Mais ça aussi, il faut penser sérieusement à remettre, pas au goût du jour, mais à jour cette étude-là.

3125 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

3130 Un des éléments de l'étude d'impact du promoteur c'était qu'une des réponses qui avaient été amenées dans le cadre de l'évaluation des plans de mesures d'urgence, c'est que les rayons d'impact des industries du parc industriel étaient actuellement en révision. Puis le deuxième élément qui ressort de l'étude d'impact, comme information, je crois que c'est dans les échanges au niveau ministériel, où on nous dit : « Bon, bien, pour ce qui est de la communication du risque à la population, actuellement on a un système téléphonique, mais il n'est pas pleinement opérationnel. » Est-ce que vous pourriez détailler ces deux éléments-là, s'il vous plaît. La révision des risques industriels des autres entreprises du parc, et aussi les éléments de communication du risque à la population. Je pense que c'était via un système téléphonique que vous avez.

3135 **M. GASTON BÉLANGER :**

3140 Oui. Si on vient avec l'évaluation des risques – vous me corrigerez, Monsieur Lamy, si je délire encore une fois – d'abord, on a les plans d'urgence de chacune de nos industries qui sont dans le parc. Et quand il y a des changements, ces gens-là nous amènent ces modifications-là. C'est là qu'on peut faire un suivi. Puis quand ils nous signalent – puis ils sont toujours heureux de le faire, puis ça se comprend, dire : « Écoutez, on peut, avec des nouvelles mesures de mitigation, on a réduit nos rayons d'impact. » Donc, évidemment on les prend en considération.

3145 On a même commencé, ça fait je ne sais pas combien d'années, là, on va dans les
industries avec notre service incendie pour faire des exercices de collaboration. On visite assez
régulièrement ces industries-là. Donc, à tous les ans, me dit monsieur Lamy. Alors, à tous les ans
on a des visites dans ces industries-là. Il faut que nos gens qui arrivent là aient une connaissance
3150 de ce qui se passe. On se comprend que quand on gère un sinistre dans une industrie, c'est la
ville évidemment qui gère le sinistre, mais toujours en collaboration avec les brigades incendie de
l'industrie. Puis la raison est bien simple, là; on n'est pas très style kamikaze, ça fait que quand
on arrive à la guérite, les gens viennent nous accueillir pour nous indiquer il s'agit de quoi où est-
ce que c'est. Eux savent où sont les trucs puis les pièges à éviter, puis tout ça, encore plus que
nos gens. Donc, à ce niveau-là, je pense que la collaboration est vraiment très proche.

3155 En passant, d'ailleurs, la Ville de Bécancour a investi beaucoup dans la formation de son
personnel, puis je reviens – je n'oublie pas votre système d'alerte, rassurez-vous – et puis nos
gens sont formés en sauvetage nautique, ils sont formés en espace clos, sauvetage en espace
clos, sauvetage en hauteur. Et la formation HAZMAT, les espèces de scaphandres chimiques,
3160 devrait être complétée en 2014. Donc, quand IFFCO va atterrir, on va déjà être prêt.

Et on a des ententes aussi pour HAZMAT avec la Ville de Trois-Rivières, on est en train de
rédiger des trucs, mais on s'est entendu sur le principe, pour justement qu'on n'ait pas les affaires
en triple. Alors, Trois-Rivières s'équipe, on s'équipe et chacun est prêt à aller aider l'autre dans ce
3165 genre d'urgence là.

Pour revenir au système d'alerte à la population, le système est en implantation. C'est un
système informatisé d'appels, je vais appeler ça de multimédia : les téléphones, les pagettes, les
ci, les ça, bon, et cetera. On a un problème d'implantation présentement. On a rentré des listes
3170 de téléphones, je vous dirais qu'à 90 % ou 95 % ce sont les lignes fixes. Là, on a un problème de
géomatique avec notre fournisseur, ça fait qu'on travaille là-dessus, pour être en mesure, parce
que ce qu'on veut, nous, on veut que les gens puissent ajuster leur profil eux-mêmes, soit avec
notre aide téléphonique, soit par Internet, par téléphone. Puis le système est prévu pour envoyer
les rappels, pour que ces gens-là disent, bon, à un moment donné : « Au mois de juillet, par
3175 exemple, avez-vous déménagé? » Quelques fois par année, des messages vont partir : « Avez-
vous ajouté un cellulaire? En avez-vous enlevé un? » Tu sais, pour que les gens pensent à
garder leur système à jour. Et ça, c'est l'expérience avec la Santé qui nous a amené ça dans la
distribution des comprimés d'iode.

3180 Alors, les gens, après quatre ans, on s'est aperçu que 88% des gens ont rapporté leur
pilule. Ça veut dire qu'ils savaient où elles étaient. D'abord, ils les avaient encore, s'ils savaient
où est-ce qu'elles étaient, puis ils jugeaient important de venir faire ça. Alors, ça, ce côté-là, on
veut continuer ça dans le cas du mécanisme d'alerte.

3185 Alors, présentement, demain matin, j'ai un sinistre quelconque, je vais rejoindre un paquet
de monde dans les zones téléphoniques. Bien, je suis obligé de les rentrer, comme, par rue.
C'est parce que ce qu'on a demandé, nous, dans le devis, c'est qu'on veut prendre la souris,
comme ça, marquer la zone « clic » et ça part. Tous les numéros de téléphone doivent être
géoréférencés.

3190 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

3195 Mais là, actuellement, bon, je comprends que vous avez un problème pour ce qui est de la
mise en œuvre, en quelque sorte, de votre système d'alerte téléphonique. Pourquoi vous n'avez
pas pensé à la bonne vieille sirène traditionnelle qu'on retrouve dans la majorité des parcs
industriels de la province, puis que les gens connaissent et savent que si la sirène part, il y a un
problème? Parce que là, actuellement, je comprends que les citoyens, en cas d'urgence... quel
moyen vous avez pour les rejoindre actuellement?

3200 **M. GASTON BÉLANGER :**

3205 Il y a évidemment le premier moyen dont je vous parle. Il y a évidemment les médias. Il y a
du porte-à-porte par pompier, ce qui s'est déjà fait d'ailleurs. Je vous rappellerai que le territoire
chez nous c'est 40 kilomètres de long par à peu près 13 de profond. Les sirènes, ça a été la
première chose qu'on a écartée quand je suis arrivé à la Ville en 2006, pour deux raisons :
d'abord, il y avait le coût prohibitif, au-dessus de 2,5 M\$; deuxièmement, c'est que les gens ne
les écoutent plus. Puis il y a eu des missions de la Régie de la santé qui ont eu lieu en Europe,
entre autres, et puis les sirènes partaient puis ils étaient assis à un café puis personne ne
s'occupait de ça, puis bon.

3210 Alors, ce côté-là, on pense que le système de sirènes n'est pas nécessairement efficace.
Ça peut être efficace où tu as 80 habitants par 10 mètres carrés comme à Montréal, mais quand
tu as deux habitants par kilomètre carré, comme dans une bonne partie de la ville de Bécancour
– je vous rappelle que c'est 447 kilomètres carrés, cette ville-là – alors, ça ne fonctionne pas.
3215 Alors, on a décidé de ne pas investir pour ça.

3220 Maintenant, il y en a dans le parc, des sirènes, puis il y a des gens de Champlain qui se
sont plaints dans le temps, à un moment donné. Ils appelaient à l'Hôtel de Ville, ils n'appelaient
pas à l'Environnement, dans ce temps-là, ils appelaient chez nous, ils appelaient aux industries,
parce qu'il y a des sirènes qui partaient. Mettons, une part à une heure le lundi, puis bon, et
cetera.

3225 Mais évidemment, les gens des usines, eux autres, travaillent là tout le temps, ils le savent
que si à un moment donné, si la sirène ne sonne pas à 1 h 5, mettons – je vous garroche une
heure au hasard, là –, à 1 h 5, ils savent que ce n'est pas normal. Alors, ils l'entendent à 1 h 5 ce

n'est pas grave. Mais vous, vous arrivez dans le parc industriel, vous l'entendez, peut-être la première fois que vous l'entendez, vous allez tiquer, mais moi, si je l'entends à toutes les semaines, je ne m'en occupe plus. Mais il y a des chances que si elle sonne à 1 h 15, que je pense qu'elle est en retard.

3230

M. DENIS BERGERON, commissaire :

O.K. Mais pour l'ensemble des réponses que vous m'avez données, pour ce qui est de la communication du risque à la population, c'est dans le cas des situations d'urgence. Je veux dire, vous faites appel aux médias, la radio locale, les pompiers qui font du porte-à-porte. Tout à l'heure, on demandait au promoteur, bon : s'il y a un problème d'urée, bien, il y a des mesures de confinement qui sont possibles.

3235

Est-ce qu'il y a de l'information qui est véhiculée, je pense, dans un contexte préventif, est-ce qu'il y a de l'information qui est véhiculée auprès des citoyens quant aux mesures à prendre en cas d'urgence, sachant que vous connaissez les risques industriels qu'il y a au parc, et des impacts possibles que ça pourrait avoir sur la population? Je pense qu'il y a d'autres parcs industriels, bon, ils distribuent ce que j'appelle des aimants à frigidaire où on donne les mesures d'urgence : « Contactez votre radio locale, fermez votre climatiseur, montez à l'étage parce que c'est un gaz lourd... »

3240

3245

Parce qu'il faut dire aussi que, bon, j'ai cherché aussi l'information factuelle, quoi faire comme citoyen en cas d'urgence, aussi bien auprès du site de la Ville de Bécancour que de la Société du parc industriel et je n'ai pas trouvé de l'information actuellement à ce sujet-là, pour un citoyen qui voudrait être informé des mesures domestiques, là. Écoutez, la Protection civile nous fait de la promotion pour qu'on puisse avoir un 72 heures à la maison en cas de catastrophe naturelle. Je pense que vous êtes dans une situation particulière. Effectivement, vous avez un grand territoire, vous avez peu de population, mais vous avez aussi une masse critique d'industries qui représentent quand même un risque auprès de la population.

3250

3255

Ça fait que j'aimerais savoir, dans votre planification à court, moyen terme, auprès des citoyens, qu'est-ce que vous avez dans vos cartons pour en arriver à faire un peu des activités d'information puis de prévention auprès des citoyens, pour aller au-delà de la mesure d'urgence en cas d'accident puis de frapper à la porte puis de leur dire quoi faire. Est-ce que vous avez des choses dans vos cartons à ce sujet-là?

3260

M. GASTON BÉLANGER :

On a des choses dans nos cartons. On vient d'engager d'ailleurs une directrice des communications parce que justement, on trouvait que, bon, tout le monde était enterré chacun dans son service puis, tu sais, ça n'a pas de bon sens. Ce qui appartient à tout le monde

3265

3270 n'appartient à personne, puis à un moment donné, bien, il y a des choses qui ne se font pas. Alors, là, c'est son mandat; le plan de communication est en préparation. J'ai jeté un coup d'œil dessus, d'ailleurs, je dois finir ça la semaine prochaine avec elle pour l'amener, pour le Conseil. Et ça, c'est prévu. On a travaillé avec Service incendie à la préparation d'un petit guide en papier, pas en papier, mais à peu près indestructible, justement pour donner ce genre d'information là.

3275 Présentement ce qui existe, c'est de l'information sur le nucléaire. Ça, tous ceux qui sont dans le fameux rayon de 8 kilomètres sont équipés pour ça. Ce n'est pas suffisant. Alors, on travaille justement pour outiller, pas seulement pour le nucléaire, pour un paquet d'autres trucs. Et je vous rappellerai aussi que le plus difficile à gérer chez nous, ça ne sera pas un problème industriel dans le parc; il est pas mal plus difficile de gérer deux camions de produits chimiques qui se frappent un et l'autre sur le bord de l'autoroute entre la 55 puis la 30, et puis que tu as une réaction isothermique, par exemple. Et là, je vous jure que, parce que ça peut arriver n'importe où, c'est encore plus imprévisible qu'une usine. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas faire ce que vous suggérez, au contraire. On est là-dessus.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3285 C'est ça. Vous comprenez, j'ai interrogé le promoteur tout à l'heure quant à ses mesures pour ce qui est du transport. Bon, en partie, il y a les matières dangereuses. Il y a quand même des réponses qui m'ont été données. Moi, mon intérêt, c'est surtout en fonction de l'implication ou l'implantation de l'usine IFFCO dans le parc industriel puis de votre responsabilité en matière de communication du risque à la population, sachant le rôle critique que vous avez.

3290 La réponse du promoteur est à l'effet de dire : « Moi, je vais participer au Comité mixte municipalité-industries, puis je vais me conduire en bon citoyen corporatif, puis je vais suivre les règles du jeu du CMMI en termes de communication du risque. » Donc, ça vous reporte une responsabilité en matière de communication du risque. Alors, c'est pour ça. Je veux dire, moi, je ne peux malheureusement pas interroger le promoteur pour savoir comment il va informer les citoyens en cas d'urgence dans son usine.

M. GASTON BÉLANGER :

3300 Ce n'est pas son travail.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3305 C'est ça, c'est le vôtre.

M. GASTON BÉLANGER :

3310

On s'entend.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3315

Ça fait que c'est pour ça que j'oriente les questions vers vous. Puis sachant aussi qu'il y a d'autres usines qui sont dans le parc industriel, qui ont aussi des exigences. Vous avez noté « gestion responsable » tout à l'heure. Alors, ces industries-là ont quand même des obligations de communication du risque à la population puis des mesures, quoi prendre comme mesures pour se protéger en cas d'urgence. Et toute cette responsabilité-là se reporte sur vous. Alors, c'est pour ça, j'essaie de savoir, c'est quoi votre plan de match.

3320

M. GASTON BÉLANGER :

3325

Et ça, on a tenu un salon de communication avec justement les industries du parc, qui était superbe. Malheureusement, on n'a eu à peu près personne, parce qu'on est tombé dans la première belle fin de semaine du printemps, et puis tout le monde, finalement, a décidé de rester sur ses jardins parce qu'il mouillait depuis un mois et demi ou à peu près, bon. Alors, on a décidé de reprendre l'expérience. On complète, avec des portes ouvertes; une industrie par année fait des portes ouvertes, justement, pour sensibiliser les gens à ça. Alors, on travaille ça avec nos industries. Et là-dessus, on va commencer par notre site Internet qui est très visité chez nous, au moins pour distribuer de l'information, et en même temps, avec le plan de communication, on aura d'autres outils, mais ça, ça en est un qui est simple, qui est connu.

3330

3335

Puis dans le cas du Plan de développement durable qu'on vient d'adopter puis que, justement, on est en train d'implanter, cette augmentation de communication là est justement – d'ailleurs, on va avoir une personne de plus pour nous donner un coup de main, justement, pour s'assurer que cette communication citoyenne là se fasse, non seulement pour les mesures d'urgence, mais différentes autres choses, mais on va commencer par tout ce qui s'appelle sécurité et mesures d'urgence.

3340

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3345

Vous me parliez tout à l'heure que vous vouliez, il y a une entente pour une brigade HAZMAT à Trois-Rivières, est-ce qu'il y a des ententes mutuelles avec la Rive-Nord, les municipalités de la Rive-Nord en cas d'urgence? Parce qu'on sait qu'il y a certains risques qui peuvent les affecter.

M. GASTON BÉLANGER :

3350 On l'a avec Trois-Rivières. On l'a avec la MRC, parce que la MRC a un Service incendie
pour cinq municipalités dans l'est et Bécancour dessert Saint-Sylvère, qui est la sixième de l'est.
Alors, on a des ententes mutuelles là-dessus. Mais nous, il faut comprendre que pour la ville
3355 qu'on est, on a six casernes; on a 90 postes, mais on en a à peu près 60, 62, 68 pompiers
présentement. Et on construit une nouvelle caserne sur les genoux du parc industriel, d'ailleurs,
tout près de l'Hôtel de Ville, une caserne centrale. Et à partir de l'an prochain, on va avoir des
équipes permanentes. Parce que présentement, nos pompiers sont sur appel et on a quatre
cadres : il y a monsieur Lamy, il y a monsieur Desmarais qui est ici, et deux autres, qui sont aussi
3360 des intervenants lors d'un feu. Ça veut dire, quand il y a un feu, ça ne reste pas dans les
bureaux, ce monde-là, ça part avec le «bunker » puis ça y va. Mais ce n'est pas suffisant, quant à
nous, en termes de sécurité et de réponse.

J'arrive avec un feu, est-ce que je vais avoir 12 pompiers ou je vais en avoir 5? Là,
3365 présentement, il y a des pompiers qui sont codés, excusez-moi le terme, qui sont listés sur deux
ou trois casernes, pour être capable de m'assurer que je vais les avoir si... bon. Mais là, on va
avoir une équipe, en fait trois « shifts » de 8 heures, de base, permanents, puis qui vont être
complétés par des brigades sur appel.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3370 O.K. Je vais compléter mon questionnement. Deux éléments : bon, vous m'avez dit que
vous avez fait un salon?

M. GASTON BÉLANGER :

3375 Oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3380 Vous envisagez de le reprendre?

M. GASTON BÉLANGER :

Oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3385 Est-ce que vous avez une période de temps précise?

3390

M. GASTON BÉLANGER :

3395

Bien, on a des ententes. Comme avec CKVN, qui est la radio communautaire de Bécancour, donc ça devient notre voix officielle lors de sinistres. Alors, on a un contrat avec eux autres et les gens le savent. L'information est distribuée et à ce moment-là, il arrive quelque chose, ils syntonisent 90,5 et puis ils vont avoir l'information de demi-heure ou d'heure en heure.

3400

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Mais je parle plutôt de votre exercice de salon, salon de l'environnement, où vous m'avez dit que malheureusement c'était une belle journée de printemps, puis vous voulez reprendre l'exercice. Mais est-ce que vous avez un calendrier de prévu?

3405

M. GASTON BÉLANGER :

3410

On figure le printemps 2014 pour refaire l'exercice. Là, il faut attacher ça avec nos gens de l'industrie. Au prochain CMMI, d'ailleurs, on va établir la date. Ce n'est jamais facile parce qu'il y a des « shutdown » un peu partout et puis là, il faut s'assurer que si on veut qu'il y ait du monde qui participe, qu'il ne soit pas, eux autres, en « shutdown », parce qu'ils n'ont pas le temps d'être là. Mais on ne visera pas la perfection, on va essayer d'avoir le maximum qu'on peut avoir. Et là-dessus, le gouvernement, bien, le gouvernement, le ministère de la Sécurité publique, l'Agence de santé, le ministère de l'Environnement était là avec le TACA, je veux dire, on a eu beaucoup de collaboration de la part des organismes gouvernementaux aussi. Et les gens qui sont venus ont été impressionnés par la qualité du salon.

3415

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3420

Vous dites : « Ce n'est pas suffisant la simulation par table, on envisage une simulation en impliquant les premiers intervenants en grandeur réelle. » Encore là, est-ce que vous avez un calendrier ou vous avez un objectif?

3425

M. GASTON BÉLANGER :

3430

On est en train d'établir ça. On n'a pas terminé, mais je peux vous dire qu'il va y avoir un exercice, pas général, mais avec au moins une industrie. Je peux vous garantir qu'il va y avoir ça avant la fin de l'année 2014. Parce qu'il faut se remettre dans le bain. On en a tenu un, puis ça a été très enrichissant, parce qu'à un moment donné, justement, les pompiers se sont présentés à l'entrée, comme prévu, puis dans toutes les directives données via le CMMI aux industries : « Vous envoyez quelqu'un à la guérite recevoir les pompiers. » Bien, à un moment donné, on a attendu trois quarts d'heure que quelqu'un vienne les chercher. Ça fait que je veux dire, ça a illustré...

M DENIS BERGERON, commissaire :

Ça commence là, là.

3435 **M. GASTON BÉLANGER :**

Ça a illustré que, regarde, même s'il y avait eu des exercices de table, où là ça va bien sur papier, tu le sais, mais quand tu es dans le feu de l'action, puis même si ce n'est pas un vrai sinistre, bien, tu vois, on a eu ce genre de truc là.

3440 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Avez-vous fait un « post mortem » du plan d'exercice?

3445 **M. GASTON BÉLANGER :**

Absolument. Oui.

3450 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Est-ce que c'est possible pour vous de le déposer?

3455 **M. GASTON BÉLANGER :**

Je ne sais pas s'il est écrit, on a fait un... en tout cas, je vais vérifier ce qu'on a comme notes, mais effectivement, il doit y avoir un bon résumé. Vous n'aurez pas peut-être pas un verbatim, mais vous devriez avoir un résumé.

3460 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

S'il vous plaît.

3465 **M. GASTON BÉLANGER :**

O.K. Je vais regarder ça.

3470 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Merci, Monsieur Bélanger.

M. GASTON BÉLANGER :

Je vous en prie.

3475

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Monsieur Racine aussi, Monsieur Lamy.

3480

LE PRÉSIDENT :

Merci. Je continuerais un peu quand même sur le thème. Juste pour savoir, Monsieur Bélanger, est-ce qu'il y a eu dans le parc industriel des événements majeurs? Je pense que vous me comprenez, des événements majeurs qui ont demandé l'intervention, le maximum de vos équipes?

3485

M. GASTON BÉLANGER :

Malheureusement, on a de l'expérience.

3490

M. NORMAND LAMY :

Si vous entendez un événement majeur, la perte d'une usine au complet, oui. On a eu ça, Hydrogénal. Là, l'année exactement, je ne le sais pas, là, mais...

3495

Mme LOUISE TRUDEL :

2004.

3500

LE PRÉSIDENT :

2004?

M. NORMAND LAMY :

3505

2004? Ah, merci. Alors, c'est sûr que lorsqu'on arrive sur un appel pour un incendie, mais que tu arrives là puis qu'il n'y a plus d'usine... on a réagi quand même rapidement. Les pompiers, on a éteint les feux. Vous savez qu'Hydrogénal, ce n'est pas une usine où est-ce qu'il y a beaucoup de personnel. Il y avait deux employés sur place. Suite à l'explosion, ces deux employés-là n'étaient pas en état d'aider personne.

3510

3515 Alors, suite à nos connaissances, parce qu'on avait déjà été faire des visites là, on savait qu'on avait des valves à fermer, des valves à main pour isoler le système, isoler le gaz naturel, isoler l'hydrogène, isoler l'azote. Et on avait des surprises, naturellement. Il y avait de l'ammoniac, mais on ne le savait pas. Alors, les valves sur les réservoirs d'ammoniac avaient été arrachées. Donc, on a pris la bonne méthode de la goupille de bois avec un marteau pour étancher. Mais c'est des choses qu'on fait face lorsqu'arrivent des événements comme ça. Ça, ça en est une entre autres.

3520 On a eu aussi une PME, il y a une PME, une usine de fabrication de meubles en plein centre du village de Saint-Grégoire qui a passé au feu, avec quatre morts, 10 brûlés graves. C'est des choses qu'on a passé au travers.

3525 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans le parc industriel, à part Hydrogénal, il y a eu d'autres événements qui ont demandé les réactions maximums?

3530 **M. NORMAND LAMY :**

3535 Bien, il y a eu quelques fuites. Il y a eu quelques fuites dans des industries, mais des fuites qui n'ont pas dépassé les clôtures, si on veut, là. Je veux dire, qui sont restées dans les limites des propriétés. Des interventions, on en a eu chez Olin, on en a eu chez CEPESA, on en a eu chez Arkema, mais c'est toutes des situations qui se sont confinées dans le périmètre de l'usine comme telle.

3540 On a eu des déraillements de train, des fuites sur des wagons. Grosso modo, c'est pas mal... on a eu un petit mélange de tout, là, mais on a réussi à passer à travers, on a réussi à répondre à toutes les interventions, en allant chercher, soit du personnel qualifié ou des spécialistes. Entre autres, pour les trains, bien, c'est le CN qui s'occupe... nous, notre rôle, c'est de sécuriser l'emplacement, s'assurer que tout le monde est en sécurité, et après ça, intervenir selon nos moyens ou trouver les moyens nécessaires pour intervenir.

3545 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et tout à l'heure, quand vous avez parlé des risques, la coordination intermunicipale, finalement, sur la gestion des risques avec Trois-Rivières et tout. Sur la Rive-Nord, est-ce que Champlain fait partie du même groupe d'intervention que Trois-Rivières?

3550 **M. NORMAND LAMY :**

Non. Champlain n'est pas avec Trois-Rivières.

M. GASTON BÉLANGER :

3555

C'est-à-dire pour le nucléaire, excusez.

LE PRÉSIDENT :

Pour le nucléaire?

3560

M. GASTON BÉLANGER :

3565

C'est-à-dire que pour le nucléaire, Champlain fait partie du triumvirat, comme dirait l'autre. Alors, il y a Trois-Rivières, Champlain et nous, et c'est nous qui sommes responsables de l'implantation du système d'alerte. C'est nous qui gérons ce dossier-là pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3570

M. GASTON BÉLANGER :

3575

Puis peut-être juste préciser aussi deux choses – des fois, ça a l'air un peu contradictoire – on a obtenu, on a une très bonne collaboration des industries via le CMMI. On a obtenu que les industries nous déclarent les inventaires de produits dangereux qu'elles ont, même quand c'est en deçà des seuils de déclaration obligatoire. Pour nous, c'est important qu'on le sache. Par ailleurs, on a eu plus de difficulté à faire en sorte que les industries nous préviennent quand il y a un problème. On a dit : « On aime mieux que vous nous appeliez pour rien que de ne pas nous avoir appelés pour quelque chose. »

3580

3585

Alors, c'est arrivé qu'il y a eu quelques déversements à un moment donné, puis qu'on n'avait pas été prévenu. L'Environnement l'a su 24 heures après, puis à un moment donné... bon. Et ça, à moins que je ne me trompe, mais c'est en train de revenir sur le sens du monde, là. Mais à un moment donné, ça commençait à nous acher. Ça fait qu'il y a eu quelques discussions intéressantes, et au CMMI et lors de groupes privés où on s'est parlé, mais en faisant comprendre qu'autant pour eux autres que pour nous autres, que c'est important.

LE PRÉSIDENT :

3590

Merci. Peut-être, Monsieur... Oui, vous comprenez, il se fait se tard, Monsieur Pillarella. Écoutez, la question... bien voyons, j'ai perdu le fil en cherchant votre nom. Ça reviendra sûrement.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3595

Bien, peut-être, un élément connexe, évidemment...

LE PRÉSIDENT :

3600

Oui, je l'ai retrouvée. Permettez-moi?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3605

Oui, je vous la laisse.

LE PRÉSIDENT :

Écrivez votre commentaire.

3610

Écoutez, dans votre étude d'impact, vous parlez des RPG dans le cas du scénario de fuite d'ammoniac, les scénarios les pires. Vous avez des RPG2 et RPG3 qui se rendent de l'autre côté du fleuve, qui atteignent des municipalités comme Champlain. Voulez-vous me confirmer ça?

Mme LINA LACHAPELLE :

3615

Pour le RPG2, oui.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3620

Tout à l'heure dans votre communication du risque, vous aviez des périmètres d'impact, le RPG.

Mme LINA LACHAPELLE :

3625

Laissez-moi juste un instant, je vous prie.

LE PRÉSIDENT :

3630

Oui, oui. Parce qu'il me semble qu'il y en a deux pour lesquels le rayon d'action est supérieur à 5 kilomètres, pour l'ammoniac.

3635

Mme LINA LACHAPELLE :

3640

Pour les scénarios alternatifs qui sont ceux pour lesquels on planifie les mesures d'urgence, le RPG3 est toujours à l'intérieur des limites de propriété ou à l'intérieur du parc industriel dans le cas d'ammoniac, mais tout près du site. Et le scénario pour les limites du RPG2 sur lequel les gens vont planifier les interventions, oui, c'est de 4,9 kilomètres et ça touche le secteur de Champlain, la Rive-Nord.

3645

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Comment se fait la coordination? Qui est responsable de la coordination intermunicipale dans un cas comme celui-là? J'imagine que vous planifiez, même si la probabilité est petite de survenir, que vous planifiez les modalités d'intervention?

3650

M. GASTON BÉLANGER :

Intermunicipale vous voulez dire?

3655

LE PRÉSIDENT :

Intermunicipale, avec la municipalité de Champlain, par exemple. S'il arrivait un événement semblable à celui qui a été mis en scénario, comment est gérée l'alerte vers les gens de Champlain? Comment est gérée l'intervention à Champlain ou de l'autre côté sur le RPG2? Monsieur Racine, oui?

3660

M. PIERRE RACINE :

3665

Oui. En tant que tel, c'est vrai qu'au niveau du RPG2 dans le scénario alternatif qui a été calculé par la compagnie, on aurait un rayon d'action d'environ 5 kilomètres. Non seulement on touche Bécancour, mais on touche Champlain, en partie, puis on touche aussi une partie du secteur Sainte-Marthe à Trois-Rivières. Ça fait que ça va être nécessaire d'avoir une planification des mesures d'urgence faite avec ces trois municipalités. Ça peut être les trois municipalités en même temps ou ça peut être trois préparations entièrement séparées. Ça, c'est de quoi qui pourra être déterminé.

3670

Nous, lorsque va venir le temps de faire l'analyse au niveau de l'acceptabilité du projet, bien, on va exiger qu'il y ait une planification des mesures d'urgence qui soit faite pour les villes de Trois-Rivières et de la municipalité de Champlain, étant donné qu'elles sont dans le rayon du RPG2. Ça fait que ça, c'est ça.

3675 Grosso modo, ces municipalités-là ont également une planification des mesures d'urgence
qui est existante, sauf que ça va demander certaines – comment je dirais ça? – la mise en place
de certaines mesures pour pouvoir faire face aux scénarios d'accident qui pourraient arriver chez
IFFCO. Notamment, ce qui pourrait être une bonne pratique, c'est que si jamais il arrivait de quoi
à IFFCO, bien normalement, IFFCO a probablement déjà prévu d'avertir la municipalité de
3680 Bécancour, mais ça serait intéressant qu'ils avisent également Champlain et Trois-Rivières, si ce
qui arrive est susceptible de les affecter.

3685 On s'entend qu'un scénario qui a été élaboré, scénario alternatif, ce n'est pas
nécessairement ça qui va arriver. Si jamais il arrivait un événement à IFFCO, ça peut être plus,
ça peut être moins. Il y a une multitude de scénarios qui peuvent être regardés; la grosseur du
trou entre autres sur un réservoir peut fluctuer passablement. Puis il y a également au niveau de
la tuyauterie qu'il peut y avoir des fuites. Il y a toutes sortes de choses qui peuvent arriver, on ne
connaît pas le futur. Normalement, quand c'est bien géré, on peut espérer qu'il n'arrivera rien.

3690 Ça fait que, que ce soit au niveau de la planification de mesures d'urgence, dans le fond,
ça va être important d'intégrer Champlain et Trois-Rivières. Puis ça, c'est regardé plus après les
études d'impact, au moment où si on est rendu à l'émission d'un certificat d'autorisation pour
l'exploitation de l'entreprise, il faut que l'entreprise soit en mesure de déposer son plan de
mesures d'urgence interne, puis ça, ces documents-là nous sont envoyés normalement pour
3695 commentaires par le ministère de l'Environnement. Puis on peut participer, au besoin, à toutes les
discussions qui permettraient d'harmoniser la planification des mesures d'urgence pour les trois
municipalités et la compagnie.

3700 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Bergeron, vous avez quelque chose?

3705 **M. DENIS BERGERON, commissaire :**

Oui, oui. Dans l'étude d'impact, vous avez déposé un plan d'urgence préliminaire qui sera
à préciser puis à confirmer lors de l'étape du certificat d'autorisation. Est-ce que vous êtes avancé
au niveau de l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence beaucoup plus précis? Est-ce que ça
serait possible pour vous de le déposer?

3710 **Mme LINA LACHAPELLE :**

3715 Alors, le plan de mesures d'urgence préliminaire qui a été déposé dans le cadre de l'étude
d'impact est assez détaillé pour une étude d'impact. Je dois avouer qu'on a mis beaucoup
d'efforts à le détailler, connaissant les infrastructures et l'organisation à Bécancour, la façon dont
c'est structuré et les risques aussi impliqués à l'usine d'IFFCO Canada.

3720 Donc, pour le moment, il n'est pas prévu de faire une mise à jour du plan de mesures d'urgence avant, comme monsieur disait, la demande de certification d'autorisation pour l'exploitation de l'usine. Par contre, ce n'est pas une chose qui se prépare une semaine avant. Ça va prendre quelques semaines, quelques mois, parce qu'il faudra y avoir des discussions avec différentes municipalités, ce qui vient complexifier un petit peu le niveau de détail qu'on doit mettre dans le plan de mesures d'urgence.

3725 Alors, oui, il va être mis à jour, mais de faire une mise à jour maintenant n'ajouterait pas vraiment, là. Ça va être fait plus tard, mais ça va commencer, par contre, bien avant la mise en opération, soyez-en assurés.

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3730 Autre élément d'information. Vous parlez de la formation d'une brigade d'urgence. On sait que vous allez rouler 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Est-ce que vous pourriez, de façon préliminaire, nous dire un peu c'est quoi la formation, l'encadrement? Est-ce que vous envisagez aussi des simulations éventuellement avec l'équipe? Je comprends qu'encore là, on est dans les préliminaires en termes d'implantation, mais c'est important de voir votre préoccupation en regard de la sécurité, puis de voir dans quelle mesure votre réflexion est avancée quant à la mise en place de mesures de sécurité et de sûreté.

M. SIMON PILLARELLA :

3740 Oui, Monsieur Psutka qui a déjà opéré des usines similaires peut apporter des précisions.

M. STEEVE PSUTKA :

3745 I'll talk to this in two regards: people side - training side, and then the equipment we plan to have on-site to respond. The incidents that we prepare for on-site, of course, are specific to the products that we have on-site. The ones we analyse the deepest are anhydrous ammonia, because of its hazardous and toxic characteristics; the second is around flammability of materials like natural gas, that's a feed stock, and hydrogen which will also be present on-site. So the hardware, the equipment that we have will be designed to handle those types of emergencies that could happen on-site. We plan to have a fire truck that can respond to fire events and a HAZMAT set of equipment that can respond to a containment of ammonia or work within ammonia environments if those incidents happen.

3755 On the training side, the groups that will be on the internal fire brigade or HAZMAT brigade will be people from the Operations Department and from the Maintenance Department or other groups on-site. We would require that people who are on-site 24 hours a day, which is primarily the operations group, they would be the main attendees on these groups. They're on-site all the

time, they're going to be prepared to respond to the events that could happen on-site, and use the equipment that we will have available for those instances.

3760

When it comes to events that go outside of our boundary, this is where we have to partner very strongly with jurisdictions that have authority outside our fence lines. Our intent is completely to be part of the CMMI that exists in the park, we've already done a presentation of our project to this group and we do plan to become a very active member in this group, far prior to the plant starting-up.

3765

Now, in terms of response to incidents that initiate on our site, we fall within the jurisdictions that have authority. We would never take over the response, but we would be available with our equipment and expertise to respond in whatever manner is necessary as it is told to us from the Departments that control, that have jurisdiction to react in these areas.

3770

I can go on, but I think for the purpose of this discussion, that's the basis of what we plan to have on our property.

3775

Je vais répondre en deux aspects: les gens, la formation des gens et l'équipement qu'on planifie avoir sur le site pour répondre à la situation. Les incidents pour lesquels on se prépare sur le site, évidemment, sont spécifiques aux produits que nous avons sur le site. Ceux que nous analysons le plus sont l'ammoniac, à cause de ses caractéristiques dangereuses et toxiques; le deuxième c'est autour de l'inflammabilité des matériaux tels que le gaz naturel et l'hydrogène qui sera présent aussi sur le site. Donc, l'équipement, les matériaux seront conçus afin de traiter ce genre d'urgence qui pourrait se produire sur le site. Nous planifions avoir un camion-citerne d'incendie pour régler les événements de feu, d'incendie et de l'équipement HAZMAT pour contenir l'ammoniac ou travailler à l'intérieur d'un environnement d'ammoniac, si ces incidents se produisaient.

3780

3785

Côté formation, les groupes qui seront sur la brigade de feu interne ou de HAZMAT sont des gens du département d'opération et de l'entretien ou d'autres groupes sur le site. Il faudrait que les gens qui sont sur le site 24 heures par jour, qui est principalement le groupe d'opération, soient les responsables principaux de ces groupes. Ils sont toujours sur le site et sont préparés à répondre aux événements qui pourraient se produire sur le site et utiliser l'équipement que nous aurons mis à leur disponibilité pour ces instances ou ces...

3790

3795

Lorsqu'il est question d'événements qui vont au-delà des frontières de notre... c'est là qu'on doit avoir un partenariat prêt avec les juridictions qui ont l'autorité, à l'extérieur de nos murs, si on veut. Et donc, l'intention c'est de faire, d'être complètement partie du CMMI dans le parc, et nous avons déjà fait une présentation de notre projet à ce groupe, et nous planifions devenir un membre très actif de ce groupe, bien avant le début des opérations de l'usine.

3800 *En termes de réponse à des incidents initiés sur notre site, nous tombons à l'intérieur des juridictions qui ont autorité. Nous ne prendrions jamais le contrôle de la réponse; nous serons disponibles avec notre équipement et notre expertise pour répondre de toutes les façons possibles et nécessaires, tel qu'il nous est communiqué des départements qui contrôlent, qui ont juridiction à réagir dans ces secteurs.*

3805 *Je peux continuer, mais je crois que pour les points de cette discussion, c'est la base de ce que nous planifions avoir sur notre propriété.*

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3810 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3815 Parfait. Je vais inviter maintenant le dernier intervenant, monsieur Sylvain Lacasse, et je déclare le registre fermé. Monsieur Lacasse.

M. SYLVAIN LACASSE :

3820 Bien, je dirais que par rapport à ce qu'on vient d'entendre en général, je suis moyennement rassuré, pour ne pas dire pas du tout rassuré sur les questions de sécurité.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez une question?

3825 **M. SYLVAIN LACASSE :**

3830 Je comprends que le promoteur va faire tout en son possible pour gérer le risque puis faire du mieux qu'il peut pour qu'il n'arrive pas d'accident, mais malheureusement, de temps en temps, un accident, ça arrive. S'il arrive une fuite majeure, par exemple, d'ammoniac en plein milieu de la nuit, ils perdent le contrôle. Le panache, pour mal faire, les vents vont de la Rive-Sud vers la Rive-Nord, ça s'en vient directement chez nous. Qu'est-ce que je fais à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

3835 C'est votre question?

M. SYLVAIN LACASSE :

3840

Oui. Qu'est-ce que je fais à ce moment-là? Est-ce que j'ai une heure pour évacuer toute ma famille ou je reste là puis j'attends qu'on communique avec moi, puis arrivera ce qui arrivera?

M. DENIS BERGERON, commissaire :

3845

Je comprends votre préoccupation puis je pense qu'on va soumettre la question. Mais vous, comme citoyen de la Rive-Nord, est-ce que vous avez déjà eu des informations pour ce qui est des mesures d'urgence à prendre? Vous, à titre personnel, à titre de citoyen?

M. SYLVAIN LACASSE :

3850

Par rapport à la centrale nucléaire de Gentilly, comme tout le monde qui est dans le premier rayon ou peu importe le rayon, mais en dehors de ça, non, je ne suis pas du tout au courant.

3855

M. DENIS BERGERON, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3860

Parfait. Mais la question se pose. Prenons un scénario, le scénario RPG2 existe, apparaît, il apparaît de nuit. Comment ça se passe? Qu'est-ce qui se passe? Promoteur, c'est vous qui êtes au courant, donc qu'est-ce qui se passe?

3865

M. SIMON PILLARELLA :

Oui, ça a été évalué. Lina va pouvoir donner des précisions.

Mme LINA LACHAPELLE :

3870

Bien, qu'est-ce qui se passe, du moment que la fuite est détectée, le système d'alerte est lancé. Le système d'alerte qui est à la fois interne et externe, peu importe le moyen de communication qui sera choisi par le CMMI. Alors, on va aviser automatiquement les autorités externes, et là, le message qui doit être lancé et le plan de communication qui doit précéder – on comprend qu'il doit y avoir plusieurs campagnes de communications pour inculquer un réflexe qui est le confinement – je pense juste à « sheltering place », pardon – le confinement qui est la mesure à prendre en cas d'un incident impliquant une matière toxique.

3875

3880 Donc, dans l'exemple précis posé par monsieur, si on est à l'intérieur de la maison, il faut
rester à l'intérieur de la maison. Il faut fermer les fenêtres. On allume la radio. J'ai compris qu'il
allait y avoir un poste radio, et on attend les consignes de sécurité. L'évacuation n'est pas ce qui
est conseillé dans ce cas-là, parce qu'on va, au contraire, s'exposer au produit.

3885 Je dirais qu'un accident qui se produirait de nuit est celui qui aurait possiblement le moins
de conséquences pour la population, parce que la majorité des individus seront à l'intérieur, pas
tous, on ne peut pas dire qu'il n'y aura pas personne d'affecté, mais c'est une situation qui est
moins alarmante d'un point de vue des citoyens.

3890 Alors, et l'obligation du générateur de risque c'est de s'assurer de faire tout son possible
pour s'assurer qu'il y ait un système en place, qu'il y ait des communications qui soient faites.
Donc, lui, il faut qu'il prépare les communications. Il faut qu'il prépare ça en lien avec les
organismes concernés, le CMMI, et qu'il y participe activement. Ça, ça ne veut pas juste dire
s'asseoir au comité puis assister aux réunions. Ça veut dire vraiment aider à préparer le matériel,
3895 à le diffuser, à s'assurer que l'information soit communiquée, parce que c'est la responsabilité du
générateur de risque.

 Au bout de la ligne, s'il y a un accident, IFFCO devra s'être assurée que les citoyens
avaient eu, 1) avaient eu l'information; 2) que tout avait été mis en place pour pouvoir
3900 communiquer efficacement et rapidement l'alerte, qu'elle soit donnée, et ils devront démontrer
qu'ils ont fait cet exercice-là et ces efforts-là.

 Maintenant, ils ne peuvent pas prendre à leur charge, comme vous l'avez dit, de
communiquer eux-mêmes. Vous comprendrez que si tous les générateurs de risque décidaient
3905 du système d'alerte à la population, ça serait invivable. Mais ils ont un minimum et c'est plus que
juste de dire – être membre du CMMI, là, c'est engageant; ce n'est pas juste s'asseoir, je le
répète, ce n'est pas juste s'asseoir... je le sais par expérience, pour l'avoir fait dans une autre
carrière, c'est très exigeant. Alors, ce n'est pas un engagement qui est pris à la légère.

3910 **LE PRÉSIDENT :**

 Et si on continue, j'imagine qu'il y a un service autre qui rentre dans l'alerte, ça va être la
Ville de Bécancour qui va se retrouver à être le premier répondant sur les pompiers?

3915 **M. GASTON BÉLANGER :**

 En fait, là, parce que monsieur Racine parlait tout à l'heure de planification des mesures
pour les trois villes ou « whatever », là. Contez-vous pas de peur, c'est Bécancour qui va
ramasser l'appel puis qui va traverser l'autre bord. Autrement, ce n'est même pas pensable. Ça
3920 va être le chiard total, parce qu'à un moment : je commence-tu par Champlain, je commence tu

par Trois-Rivières? « Whatever. » Le générateur de risque va communiquer avec Bécancour, puis ça va être notre job à nous autres d'abord, avec notre système d'alerte, de répercuter ça, ce qu'ils ont à faire à Champlain, ce qu'ils ont à faire à Trois-Rivières. Autrement, ça ne fonctionnera pas.

3925

LE PRÉSIDENT :

Alors, tous les systèmes sont mis en branle, le système d'alerte est fait.

3930

M. GASON BÉLANGER :

Bien, c'est le même modèle que le nucléaire dans le fin fond, on a le même système d'alerte. Alors, je veux dire, qu'on l'utilise pour du nucléaire ou qu'on l'utilise pour des produits toxiques, que ce soit du chlore, que ce soit de l'ammoniac ou « whatever », ça va être la même affaire.

3935

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc, voilà, c'est la réponse la plus précise qu'on peut aller chercher ce soir. Est-ce que vous avez une autre question?

3940

M. SYLVAIN LACASSE :

Oui, bien une question complémentaire. Puis là, je ne connais pas le niveau de toxicité pour la santé humaine de l'ammoniac, mais de ce que je comprends, est-ce que le fait de demeurer dans la maison les portes et fenêtres fermées, est-ce que c'est suffisamment sécuritaire ou on s'expose quand même à un niveau de risque malgré tout, en faisant ça, s'il y a une fuite majeure d'ammoniac, que le panache passe chez nous?

3945

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je pense qu'on avait déjà abordé cette question, mais rapidement, Madame Lachapelle?

3950

Mme LINA LACHAPELLE :

Oui. Mais peut-être parler un petit peu plus de la structure puis comment c'est organisé lors d'une alerte pour un gaz toxique.

3955

Il y a différents intervenants qui sont mis en branle lorsqu'on pèse sur le bouton et qu'il y a une alerte. Alors, donc, il y a des actions qui se passent à l'intérieur de l'usine, mais une des

3960

3965 interventions, par exemple, ça sera les gens de la Santé publique puis du ministère de
l'Environnement qui vont aller à différents moments, régulièrement, aux endroits sous les vents
dominants, prendre des échantillons, des concentrations pour s'assurer des concentrations et
pour pouvoir définir quel est le niveau d'alerte, si on doit maintenir l'alerte ou si on peut l'arrêter.
Donc, ces décisions-là ne sont pas prises par l'entreprise génératrice de risque, mais bien sûr par
les autorités concernées.

3970 Et puis, oui, pour répondre à la question, la protection, le confinement est la bonne chose à
faire et, oui, ça assure un degré de protection suffisant. Dans le cas de Champlain, de l'usine
c'est après 3 kilomètres. Je ne voudrais pas me tromper... oui, c'est ça, c'est à peu près trois
kilomètres, donc vous êtes presque à la limite de la distance de l'effet maximal.

3975 Moi, ce que je veux rappeler, c'est que ces scénarios-là, ça considère que la fuite dure
pendant une heure de temps sans qu'elle soit interrompue, ce qui est déjà peu probable, et que
l'individu reste là pendant une heure sans se protéger. Ce qui serait hautement improbable dû
aux caractéristiques de l'ammoniac, qui est un gaz irritant, piquant pour les yeux, pour la gorge.
Premier réflexe, vous allez tousser, vous allez vouloir vous protéger et vous allez...
3980 automatiquement, le réflexe, ça va être de rentrer à l'intérieur, de se protéger. Et c'est la bonne
chose à faire, et surtout d'écouter la radio pour obtenir les informations au fur et à mesure, pour
pouvoir vous assurer que vous êtes effectivement en sécurité.

LE PRÉSIDENT :

3985 Voilà la réponse que nous avons. Je répète d'ailleurs à tout le monde que vous pouvez
déposer un mémoire. Nous vous invitons à le signaler le plus tôt possible à madame Harvey, si
vous avez l'intention de déposer un mémoire. Je répète aussi qu'un mémoire peut avoir une
seule page comme il peut être extrêmement documenté, libre à vous. Nous espérons connaître
votre opinion à la deuxième partie.

3990 Est-ce que vous avez une autre question?

M. SYLVAIN LACASSE :

3995 Non, c'est tout. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4000 Je vous remercie beaucoup. Il me reste à essayer de clôturer cet événement, cette
première partie d'audience publique.

4005 Donc, la commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 24-48 heures. S'il advenait une impossibilité à cet égard, nous vous prions de nous en aviser de cette impossibilité. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu à l'Église multifonctionnelle de Bécancour, cette fois-ci, à compter de mardi 1^{er} octobre prochain, 19 h. Entretemps, la commission n'a pas terminé son travail.

4010 Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pourrez vous rendre à la bibliothèque, et vous pouvez d'ailleurs déjà vous rendre à la bibliothèque de Bécancour pour y accéder. L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également dans le site Web du BAPE.

4020 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer un mémoire. Je vous l'ai mentionné tout à l'heure et je vous réitère qu'il y a la possibilité, si vous assistez à la deuxième partie et que vous n'avez pas de mémoire, mais que vous décidez de faire un témoignage, de vous inscrire au registre et venir rencontrer la commission pour témoigner.

 Donc, si vous avez cette intention de déposer un mémoire, merci de nous en aviser avant le 17 septembre afin de nous permettre de planifier la logistique.

4025 La commission aime bien lire les mémoires avant l'audience. Donc, l'audience aura lieu le 1^{er} octobre. Nous aimerions recevoir vos mémoires le 27 septembre, soit quatre jours avant. Nous passerons une belle fin de semaine à les lire et à nous informer et nous serons plus en mesure de vous questionner, pas pour mettre en doute vos propos, mais plutôt pour mieux comprendre vos arguments, mieux comprendre votre mémoire, vos positions.

4030 La deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle va être bien différente. Je rappelle au promoteur qu'il ne sera pas présent à l'avant. Il est cordialement invité à assister à l'événement dans la salle, comme des citoyens.

4035 Je réitère aux personnes-ressources la même chose. Vous n'aurez plus de fonction. Vous êtes cordialement invités à assister aux séances si vous voulez. Ces séances seront aussi webdiffusées. Si vous ne pouvez pas vous présenter en salle, vous serez en mesure de suivre ces propos qui vont être tenus en français. Sur le site Web, tout est en français, même les traductions c'est le français qui arrive à l'oreille des internautes.

4045 Donc, cette deuxième partie, il y aura cette table devant, madame Teasdale, les analystes et j'appellerai les gens selon un horaire de planification et de présentation des mémoires, qui est une combinaison entre les moments d'arrivée du mémoire au Bureau d'audiences publiques et la convenance avec vous, selon vos disponibilités, si nous avons à siéger plus d'une séance, pour vous entendre. Il va de soi qu'au moment de cette présentation, mon collègue et moi, nous pourrons vous questionner pour préciser et éclaircir votre opinion.

4050 Je vous avise aussi que les mémoires demeurent confidentiels – ça, c'est jusqu'au moment de leur présentation – comme les requêtes étaient demeurées confidentielles jusqu'au moment de leur présentation au tout début de cette première partie.

4055 Donc, je vais juste terminer sur deux éléments. Alors, je voudrais d'abord remercier le promoteur pour sa présentation, pour les réponses à ces questions. Je remercie également les personnes-ressources pour les mêmes choses, pour leur participation active à cette audience. Je remercie tous les membres de la commission, je ne les renommerai pas, incluant la sténotypiste et les Services partagés pour leur efficacité. Et puis j'aimerais finalement remercier vous tous pour vos questions qui ont permis d'éclairer un peu mieux les propos.

4060 Donc, voilà. Je déclare fermée cette première partie d'audience publique et vous souhaite une bonne nuit. Merci aux internautes qui sont encore présents.

Nous vous attendons le 1^{er} octobre pour la deuxième partie d'audience. Bonne soirée.

4065 **AJOURNEMENT**

* * * * *

4070 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4075 ET J'AI SIGNÉ :

4080 _____
Yolande Teasdale, s.o.